A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 196 Juin 2024



Cartouche placé au-dessus de la porte de la salle des archives (aujourd'hui salle Joseph Imbert), lors de la construction de l'hôtel de ville, avec la mention *Cartophilacia Arelatis latent in humbra leonis* (les archives reposent à l'ombre du lion) surmontant les armoiries de la ville d'Arles.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES
SOMMAIRE

- *ÉDITORIAL* **page 1**
Par Vincent RAMON

- *ARLES, 1940. D'UN MAIRE À L'AUTRE :* **page 3**
DE JOSEPH IMBERT À PIERRE DU LAC.
Par Christophe GONZALEZ

- *LES ARCHIVES COMMUNALES D'ARLES* **page 19**
(PREMIÈRE PARTIE : LE FONDS ET LES LIEUX D'ACCUEIL)
Par Michel BAUDAT

- *1954-2024 - LES 70 ANS DU COMITÉ ARLES-YORK,* **page 51**
PREMIER COMITÉ DU CLUB DES JUMELAGES DE LA VILLE D'ARLES
Par Marie-José MARCHESSEAU

- *NIMES PARPAILLOTE, ARLES PAPISTE (1550-1630)* **page 59**
DEUX VILLES ENTRE PARIS, GENÈVE ET TURIN
Par Jacques MAUDUY

COTISATIONS :
De janvier à décembre : *30* euros
(*36* euros pour les abonnements hors de France)
À faire parvenir uniquement à :
B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex

Permanence **: mardi et jeudi de 14 h à 18 h**
Espace Mistral
2A boulevard Émile Combes ARLES
Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21
E-mail **: ava.arles@club-internet.fr**
SITE INTERNET : *www.amisduvieilarles.com*

ÉDITORIAL

« Olympique »

Alors qu'il est souvent utilisé pour qualifier la très bonne condition physique d'un athlète, cet adjectif associé au mot « flamme » entre dans l'actualité du moment car la France célèbre cette année à domicile les jeux de la XXXIII^{e} olympiade et le centenaire des Jeux olympiques d'été créés par notre compatriote Pierre de Coubertin.

Depuis la Grèce jusqu'à Paris, la flamme olympique suit un chemin officiel dont après Olympie, Marseille a été est le point de départ et Arles la deuxième ville étape, écrivant ainsi le 12 mai une nouvelle page de notre histoire.

Participant au relais de la flamme, Arles incarne de nombreuses valeurs de l'olympisme à travers son patrimoine, ses événements culturels et sportifs, et son engagement envers l'excellence et la participation communautaire. Ville historique, avec son mélange unique de culture et de sport, elle reflète l'esprit des jeux olympiques antiques tout en s'inscrivant dans le cadre moderne des idéaux olympiques.

Autour de la symbolique de ce moment unique et à la veille de cet évènement de notre actualité historique nationale, il est peut-être important de nous rappeler que la devise olympique se compose de trois mots latins : *Citius - Altius - Fortius* (plus vite, plus haut, plus fort), que les valeurs olympiques sont l'amitié, le respect et l'excellence, et aussi cette citation de Pierre de Coubertin à la cérémonie de clôture : *Que la torche olympique suive son cours à travers les âges pour le bien d'une humanité toujours plus ardente, courageuse et pure*.

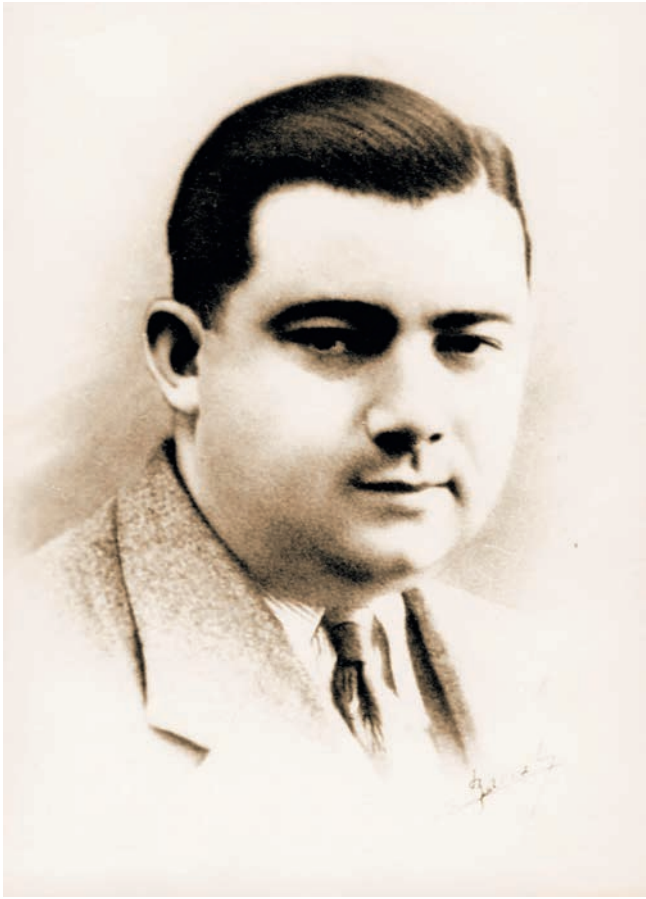
Car par son histoire culturelle et patrimoniale, Arles se connecte aux valeurs et à l'esprit olympiques. Par son amphithéâtre romain, encore utilisé pour des spectacles sportifs et culturels qui rappellent les jeux de l'Antiquité où les compétitions étaient aussi un spectacle pour les citoyens : ainsi, les évènements actuels dans les arènes perpétuent cette tradition de rassemblement communautaire comme au 1er Mai la cérémonie de la fête des gardians. Quant à l'unité de la culture et du sport prônée par l'olympisme, les nombreux festivals, dont les Rencontres de la photo, et les évènements sportifs incarnent cette union ; ainsi le sport et la culture sont des éléments centraux de la vie arlésienne, créant un environnement dynamique et engageant.

Quant aux valeurs olympiques à Arles, l'excellence est en permanence mise en avant, que ce soit les arts, comme avec Vincent Van Gogh, dont l'exposition actuelle à la Fondation éponyme, et la fondation Luma en sont les témoins, ou dans la préservation et la mise en valeur de son patrimoine historique, comme c'est le cas actuellement pour les nombreux chantiers de restauration en cours. Quant aux valeurs de respect et d'amitié, ainsi que l'esprit de participation, à l'instar des Jeux olympiques, les évènements sportifs et culturels encouragent la participation active des citoyens.

Frédéric Mistral avait raison d'écrire dans le poème du Rhône :

Arle ! O, tu que siés estado tout ço que l'on pòu èstre, la metroupòli d'un empèri, la capitalo d'un reiaume e la matrouno de la liberta…

Vincent RAMON



Joseph Imbert, maire d'Arles de 1936 à 1940.

ARLES, 1940. D'UN MAIRE À L'AUTRE : DE JOSEPH IMBERT À PIERRE DU LAC

Il fallait une rigueur intellectuelle et une objectivité sans faille pour traiter un sujet délicat touchant à une période sombre de l'histoire de la France mais également de la ville d'Arles, mais qui ne saurait pour autant, après plus de 80 années passées, ne pas l'être et ce, sous quelque prétexte que ce soit.

Ces qualités, à l'évidence, Christophe GONZALEZ en est pétri, ce qui nous permet une nouvelle fois de bénéficier dans le bulletin des AVA du fruit de ses recherches et de la précision de sa « plume ».

Le 11 novembre 1940, le docteur Joseph Imbert (Arles 1903-Mauthausen 1945), maire d'Arles, adresse au préfet le courrier suivant :

« Monsieur le Préfet,

Libéré de captivité depuis 48 heures, en qualité de médecin, j'ai l'honneur de vous exposer qu'il ne m'est plus possible d'assurer les fonctions de maire de la Ville d'Arles.

En effet, après 10 mois de guerre et 5 mois de captivité, je rentre dans mon foyer avec une santé ébranlée et je vais me trouver, au point de vue professionnel, dans une situation relativement précaire.

Je suis ainsi dans l'obligation de consacrer toute mon activité à mon métier de médecin et il m'est tout à fait impossible de reprendre en mains l'administration d'une ville aussi importante qu'Arles, que j'ai dû abandonner en août 1939.

Ces difficultés que je rencontrerai dans l'administration de ma commune se trouvent encore accrues par le fait que deux de mes adjoints seulement, sur quatre, restent en fonction et que, de plus, l'un d'eux, vétérinaire, se trouve dans une situation à peu près analogue à la mienne.

Ayant toujours eu à cœur de remplir mon mandat municipal avec conscience, je ne veux pas garder le titre de maire de cette commune sans avoir la possibilité d'assumer toutes les charges que comporte ce mandat.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter ma démission de maire et de conseiller municipal d'Arles.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués. »[1]

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD BdR), 76 W 63.

Indépendamment des raisons que le Dr Imbert avance pour motiver sa démission, on ne peut s'empêcher de penser qu'une telle décision revêt une portée symbolique affirmée, prise le jour anniversaire de l'armistice de 1918, alors qu'un même évènement venait de se répéter, au mois de juin 1940, avec le même ennemi, mais cette fois en situation de perdant. Les cérémonies traditionnelles célébrant l'armistice de la Grande Guerre se dérouleront donc sous la présidence d'Adrien Bonnard[2], premier adjoint, qui remplaçait Joseph Imbert depuis sa mobilisation. De cette absence, l'hebdomadaire arlésien *l'Homme de Bronze*, diffusé à trois mille exemplaires[3] et à ce moment intégré dans l'ordre vichyste, n'en dit mot et jamais il n'annoncera cette démission. En tout cas, ces mêmes cérémonies sont l'occasion de la première apparition du sous-préfet nommé par Vichy, Jean des Vallières (1895-1970), installé quelques jours plus tard.

Avec ce courrier, Joseph Imbert s'inscrivait aussi dans un mouvement de démission des édiles de gauche qui avait commencé partout depuis plusieurs semaines[4]. Ce phénomène était lui-même inclus dans un processus historique plus global survenu depuis un peu plus d'une année…

Petit retour en arrière

Dans le mouvement du Front populaire, la municipalité dirigée par Joseph Imbert[5] avait été élue les 7 et 14 juin 1936 lors de municipales partielles provoquées par la décision du député-maire Anatole Sixte-Quenin de se retirer du pouvoir municipal après son échec aux législatives du mois d'avril, que le candidat communiste Adrien Mouton avait remportées.

Ces deux consultations étaient un nouveau signe du glissement à gauche de l'électorat arlésien qui, en 1934[6], avait donné la majorité, pour la première fois et dès le premier tour, à une liste socialiste homogène conduite par Sixte-Quenin, ce qui se répètera aux municipales générales de 1935. Une année plus tard, cette tendance s'accentue donc : le premier tour du scrutin est favorable à vingt et un candidats de la liste socialiste-SFIO, tandis que neuf conseillers communistes sont désignés au second,

2. Adrien Bonnard avait une activité d'agent immobilier, de prêteur hypothécaire, d'assureur et d'expert agricole au 5 rue de l'Hôtel de ville.

3. La moitié étant vendue dans les maisons de la presse, l'autre par abonnement.

4. Le même jour, 10 autres conseillers municipaux arlésiens envoient leur démission, notamment le premier et le deuxième adjoint (AD BdR, 76 W 63).

5. Joseph Imbert, socialiste, avait été élu conseiller général du canton Arles-ouest le 14 octobre 1934. Il faisait partie de la municipalité Sixte-Quenin, élue en décembre 1935, où il était 8e adjoint.

6. Cette année-là, le maire Noël Masson, radical-socialiste, démissionne après l'échec des candidats radicaux aux cantonales du mois d'octobre.

pour la première fois aussi. Cette composition fera du conseil municipal arlésien, comme bien d'autres en France, une cible privilégiée lorsque, trois ans plus tard, les événements du monde prendront un tour dramatique.

En effet, le 26 septembre 1939 – la guerre dite « drôle » avait commencé le 3 du même mois –, le gouvernement[7] du radical-socialiste Édouard Daladier dissout « les organisations communistes » comme conséquence de la signature (23 août[8]) du Pacte germano-soviétique, ce qui entraine la déchéance immédiate de 2500 conseillers municipaux[9]. Cette mesure sera suivie par la loi du 20 janvier 1940 portant déchéance « de tout membre d'une assemblée élective qui faisait partie de la Section française de l'internationale communiste », sauf à avoir répudié cet engagement avant le 26 octobre précédent par démission ou déclaration écrites et rendues publiques.

Si les élus PCF sont les premiers à être épurés, et il n'y en n'a plus dès la fin janvier 1940 – sans oublier une répression policière qui n'est pas ici notre sujet –, le tour des représentants socialistes ne tarde pas…

Après le 10 juillet 1940

Deux mois après le début de l'invasion allemande (10 mai 1940), et l'effondrement de la France en un temps record, le maréchal Pétain, alors président du conseil[10], obtient de l'Assemblée nationale (10 juillet), les pleins pouvoirs constituants et le lendemain instaure un « ordre nouveau » connu sous le nom de « Révolution nationale », se déclarant alors chef de l'État français. Dès son installation, le gouvernement de Vichy procède à de nombreuses révocations de municipalités dirigées par des parlementaires de gauche, puis, en vertu de la loi du 16 novembre 1940[11], s'emploie à

7. L'écrivain Jean Giraudoux était alors commissaire général à l'information.

8. Après les accords de Munich (29 septembre 1938) signés entre Hitler, Mussolini, Chamberlain et Daladier, qui reviendront à sacrifier la Tchécoslovaquie aux exigences allemandes, Moscou souhaite des négociations avec la France et la Grande-Bretagne… Après de nombreux mois de négociations, Moscou (dont l'armée avait été décapitée par les purges staliniennes) décide de jouer la prudence en laissant face-à-face les adversaires occidentaux.

9. Dès le 26 septembre, le gouvernement Daladier suspend les 27 conseils municipaux communistes de la région parisienne. Au début d'octobre 1939, les 37 municipalités du Nord et les 11 du Pas-de-Calais sont destituées, ainsi que les conseillers généraux ou d'arrondissements de même obédience.

10. Nommé à ce poste par le président Albert Lebrun, lequel verra son mandat suspendu lorsque Philippe Pétain accèdera au pouvoir suprême.

11. Promulguée au JO le 12 décembre et portant réorganisation des corps municipaux, elle stipulait que les équipes municipales seraient dorénavant nommées dans les communes de plus de deux mille habitants.

remanier les équipes municipales en place même si cette loi n'obligeait pas à écarter systématiquement les élus de « l'ancien régime ».

Le sous-préfet d'Arles, Jean des Vallières, était favorable au renouvèlement le plus large afin de parvenir « à l'établissement d'un ordre nouveau et de l'ordre tout court ». C'est ce qu'il écrit au préfet le 6 décembre 1940[12], appuyant son point de vue sur un tableau très négatif des municipalités de son arrondissement, composées « les unes d'hommes hostiles et décidés à l'inertie, les autres de gens hors d'âge ou incapables ».

Quelques jours auparavant, le 20 novembre 1940[13], il avait brossé un sévère portrait à charge de la municipalité de Joseph Imbert[14]. Guidé par une vision très caricaturale du suffrage universel, Jean des Vallières veut bien concéder qu'il « n'y avait pas que des mauvais hommes » dans cette équipe, mais, dit-il, « en vertu d'un vice inhérent au régime électif », ce sont les personnalités les plus dénuées de talent qui accèdent aux responsabilités. Avec cette affirmation, il ne faisait que partager le point de vue pétainiste (et plus largement d'ailleurs), très anti-individualiste, opposé à une démocratie par les urnes, prônant le choix de responsables nommés en fonction de groupements ou de corporations.

Jean des Vallières poursuit sa caricature en accusant les élus municipaux de 1936 d'avoir été conduits par la seule préoccupation de « satisfaire leurs amis politiques » et, sur tout autre question, d'avoir adopté « le principe de ne rien faire ». Selon lui, le collège de garçons et les écoles de quartiers étaient « tombés dans un état d'abandon inquiétant au point de vue matériel et parfois moral » et même la construction du collège de filles ne trouve pas grâce à ses yeux, cet établissement lui apparaissant « hors de proportion avec les nécessités de l'enseignement féminin en Arles ».

En fait, le récit de Jean des Vallières n'est qu'une manifestation de l'esprit anti-Front populaire qui s'était développé dès avant-guerre, sur un arc qui allait des radicaux à toutes les sensibilités de la droite, et surtout

12. AD BdR, 76 W 28.

13. AD BdR, 76 W 63.

14. Jean des Vallières, officier, ancien combattant de la Grande Guerre et de la « Drôle de guerre », homme de lettres et de cinéma, propriétaire du château de Montauban, à Fontvieille, filleul du Maréchal, entre en fonction le 16 novembre 1940. Jusqu'à cette date, il est en dehors de la vie publique et administrative de la ville. C'est sans doute pour cela que son rapport du 20 a été rédigé par Fernand Benoît, conservateur du Museon Arlaten, futur président de l'Académie régionale d'Arles. Sur cet aspect, on pourra se reporter à notre étude : « Fernand Benoît, Arles et Vichy, quelques jalons », *Mémoires de l'Académie d'Arles,* 2017, p. 89-105.

chez les possédants. Le temps de la revanche se poursuivait de manière aiguë, et les *grands perturbateurs* étant désignés (« Les communistes affirmèrent rapidement une emprise totale[15] sur cette municipalité présidée par le Docteur Imbert. »), l'époque étant définie (« On était alors en pleine période de grève et de mouvements populaires »), le sous-préfet livre sa version de l'histoire :

> « La seule activité de la municipalité fut de donner aux révolutionnaires un appui sans réserves et des encouragements, non seulement moraux, mais matériels : subventions aux grévistes, soupe populaire et distributions abondantes de secours à tous les éléments troubles, accueils aux émigrés italiens, réception du congrès communiste en décembre 1937, installation gratuite dans les locaux municipaux des associations révolutionnaires les plus diverses […]. Lorsque la Guerre d'Espagne éclata, la municipalité prit activement parti pour les rouges et ne manqua aucune occasion d'afficher ses préférences… »

Le dossier étant sans appel, la municipalité Imbert, ou ce qu'il en restait, est révoquée le 30 novembre 1940 – de même pour Tarascon et Aix. L'heure est à la recherche de personnes sûres, compétentes et désintéressées puisque la loi du 16 novembre 1940 stipulait dans son article 9 que ces fonctions municipales étaient gratuites, à l'exception du remboursement des frais.

Choisir des édiles

La délégation spéciale

Les propositions en vue de constituer une nouvelle équipe relèvent de la responsabilité du sous-préfet qui soumet à l'autorité supérieure une liste de personnes dont on s'était assuré non seulement de la loyauté mais encore de leur capacité à être acceptées par les Arlésiens puisque l'enracinement local de la Révolution nationale était en jeu. C'est pourquoi deux industriels en vue et qui auraient pu présider la délégation spéciale sont tenus à l'écart, Jean des Vallières expliquant au préfet que leur nomination dresserait contre lui-même les deux tiers de l'opinion[16].

---

15. Cette prétendue domination est un argument classique des polémistes de droite dès les premiers moments de formation de l'unité populaire, en 1934. Il faut dire que Jean des Vallières voyait des « rouges » partout comme en témoigne son rapport du 6 décembre 1940 concernant Saint-Rémy qui, après les municipales de 1935, serait devenu « la proie des rouges », alors même que son prédécesseur écrivait, trois mois auparavant, que cette municipalité « n'a jamais été communiste » (cité par Robert Mencherini, *Vichy en Provence, 2*, p. 110-111).

16. Courrier de Jean des Vallières au préfet en date du 18 novembre 1940 (AD BdR, 76 W 63).



Pierre du Lac, maire d'Arles de 1940 à 1944.

L'un, Honoré Bizalion, possédait, certes, « de très exceptionnelles qualités de chef et d'organisateur », mais, outre un possible conflit d'intérêt puisque, dirigeant l'usine à gaz, il était concessionnaire de la ville, il se caractérisait par « un caractère cassant » ce qui lui avait valu « une solide impopularité ». En tout cas, les qualités soulignées par Jean des Vallières feront que ce notable deviendra tout de même un homme public en tant que chef de la Légion des Combattants pour l'arrondissement d'Arles.

L'autre industriel concerné, Maurice Étienne, papetier, président de la Chambre de Commerce, dont il semblait que la nomination soulèverait l'indignation des « petites gens » et de tous les « éléments nationaux », était jugé « affairiste », mêlant « ses intérêts personnels à toutes les combinaisons politiques ». Jean des Vallières insiste aussi sur le fait que Maurice Étienne était président du Conseil d'administration du *Petit Provençal,* quotidien de gauche, et qu'en cela il était l'un des principaux responsables des campagnes « acharnées » de ce journal en faveur du Front Populaire et de « l'Espagne rouge ». Par ailleurs, les rotatives de ce quotidien avaient longtemps imprimé le journal communiste *Rouge-Midi*. C'était indirectement prêter à l'industriel arlésien des idées qui n'étaient guère les siennes… Mais il existait un autre grief, c'est qu'il n'avait pas repris quelques-uns de ses employés mobilisés pour la période 1939-1940 à leur retour de la guerre.

Dans ce même courrier, Jean des Vallières ne tarit pas d'éloges à propos de Pierre du Lac (1906-1954). Natif de Béziers, propriétaire agriculteur au Petit mas de Cabane, près de Gageron, que sa famille possède depuis 1922, c'était alors une personnalité de premier plan dans le monde agricole. Vice-président du Syndicat des employeurs agricoles et des viticulteurs de la région d'Arles, administrateur et syndic de diverses associations agricoles, il était, depuis septembre 1939, début de la guerre, membre du Comité de la production agricole et président de la Commission de répartition des chevaux. Jean des Vallières le dépeint comme un homme d'une haute probité, absolument impartial, une « véritable conscience » et d'un jugement sûr. La municipalité Imbert l'avait chargé de résoudre maintes questions d'ordre agricole et, alors que ses collègues syndicaux étaient mobilisés, il les avait remplacés avec dévouement, lui-même réformé pour infirmité d'un bras. La conclusion coulait de source : on pouvait « avoir en sa fermeté une entière confiance », conclut le sous-préfet.

Le président étant trouvé, Jean des Vallières avance les noms de quatre conseillers qui complèteront la délégation spéciale.

Né en 1902, Eugène Chaffin était ingénieur agronome, propriétaire agriculteur, inspecteur de la caisse régionale du Crédit agricole mutuel

des Bouches-du-Rhône, président de la Commission centrale des associations territoriales de la région d'Arles et ancien combattant de 39-40 bien qu'amputé d'un pied à la suite d'un accident de tracteur. Un « homme solide », résume le sous-préfet, plein d'allant et de connaissances en matière d'administration et de législation qui rendra les plus grands services et ralliera toutes les sympathies.

Léopold Moulias, né en 1892, ancien combattant de 14-18, dirigeait une entreprise de mécanique générale qu'il avait établie à Trinquetaille en 1920. Ancien ouvrier, « sa vie est un véritable exemple à donner à ceux qui veulent s'élever ». Il est présenté comme étant respecté, aimé de ses ouvriers et de la population ouvrière d'Arles. Plein de bon sens, de finesse et de probité, son « attitude nationale » est des plus fermes et ses origines populaires « feront bon effet ».

Le Dr Maurice Reymond, oto-rhino-laryngologiste, né en 1905, était ancien combattant de 39-40, caractérisé par des qualités de cœur, une grande noblesse de caractère, un naturel généreux, humain, avisé.

Ingénieur agricole, propriétaire agriculteur au mas des Tourades, route de Coste-Basse, Edmond Clauzel, né en 1902, était aussi un ancien combattant de 39-40. Il présidait le syndicat agricole d'Arles et se distinguait par « une très grande impartialité ». Esprit « modéré et indépendant », il était reconnu par sa franchise, sa loyauté, sa droiture et paraissait jouir de la sympathie générale à Arles. Certes, poursuit le sous-préfet, son mariage lui a apporté « des attaches avec des gens de gauche » mais sa claire vision des choses, sa modestie, son honnêteté et son absence d'ambition « sont de nature à le recommander aux reconstructeurs ».

Jean des Vallières avait donc conscience d'avoir choisi parmi les meilleurs, les portraits qu'il en faisait étaient évidemment dithyrambiques et cette délégation spéciale de cinq membres[17] est installée dans la première semaine de décembre 1940.

Un maire et une équipe municipale

Le 27 janvier 1941, lorsque Jean des Vallières soumet au préfet la nomination de Pierre du Lac comme *maire* d'Arles, en rétablissant le titre antérieur, il fait observer que ses deux mois de responsabilité en tant que président de la délégation lui ont valu le respect et la reconnaissance de l'unanimité de la population, au point que « pas une voix, même à gauche, ne s'est élevée pour le discuter ». Décrit comme étant « nuit et jour sur la brèche pour triompher de toutes les difficultés », il a montré son dévouement aux affaires municipales, de sorte que la France « a en lui un serviteur de grande classe avec des qualités peu communes de

17. Pierre du Lac fut nommé président de la délégation spéciale le 25 novembre 1940.

conscience, de cœur et d'âme ». Bref, Pierre du Lac est nommé maire « en remplacement de M. Imbert » le 4 mars 1941, par un arrêté signé de l'Amiral Darlan, secrétaire d'État à l'Intérieur.

Pour seconder le maire, les quatre membres de la délégation spéciale qui assistaient jusque-là Pierre du Lac sont reconduits et deviennent « adjoints » (1er Chaffin[18], 2e Moulias[19], 3e Reymond, 4e Clauzel). Restait à parachever l'équipe avec une liste de conseillers municipaux.

Cette liste est marquée par la suprématie du monde agricole. Aux noms cités précédemment (du Lac, Chaffin, Clauzel, Moulias directement lié au machinisme agricole, soit quatre des cinq membres du « bureau municipal »), il faut ajouter : Jacques Blanc, ingénieur agricole, Étienne Berlatier, agriculteur à Moulès, François Bon, du mas de Peint, près du Sambuc, François Gilles, propriétaire agriculteur, tous anciens combattants. Quant à Mme Bruas-Didier, qui figure dans cette liste dans la mesure où la loi faisait obligation d'intégrer une femme dont les qualifications lui permettraient de s'occuper des œuvres d'assistance et de bienfaisance nationales[20], elle est aussi propriétaire du domaine de Bouvet, à Albaron.

Cette prime donnée au monde de la terre répond non seulement à l'une des caractéristiques de la commune d'Arles, au poids socio-économique local du secteur agricole, mais aussi à l'un des thèmes majeurs de la pensée pétainiste qui s'inscrit entre une affirmation comme « la terre ne ment pas » et un appel à l'action avec le fameux « retour à la terre », ce qui se traduira d'ailleurs par un sévère échec.

Le secteur tertiaire est aussi abondamment représenté, bien que le commerce et l'artisanat se limitent à un maréchal-ferrant (Julien Espoulier, ancien combattant), à un photographe (Émilien Barral) et à un maçon (Pierre Chauvet, ancien combattant)[21]. Ce sont surtout les employés qui constituent le noyau de ce secteur, mais d'un bon niveau de responsabilités dans les services : Jacques Aicard[22], chef du personnel à la Société agricole de Basse Camargue ; Pierre Larue, chef comptable à la société Solvay, ancien combattant ; André Bontoux, greffier du tribunal de commerce d'Arles ; Antoine Enreille, chef de bureau à la Société générale

18. Eugène Chaffin était vice-président de la délégation spéciale.

19. Léopold Moulias démissionne après un drame familial et sera remplacé par Louis Estournet, ingénieur au PLM en retraite.

20. Article 13 de la loi du 16 novembre 1940.

21. Après sa démission au mois de juillet, Pierre Chauvet sera remplacé par Jacques Jonquet, mécanicien à Raphèle.

22. Jacques Aicard, qui représente dans cette liste Salin de Giraud, est le fils du poète, romancier, homme de théâtre Jean Aicard, membre de l'Académie française.

URBIS et ORBIS

Muse, avant que l'oubli magnanime ou brutal
Couvre leurs noms bénis de son voile fatal,
Muse, redisons-les par ordre alphabétique :
ABAT. C'est le premier. C'est un homme pratique.
Si la foule jamais le réclame au balcon
Il paraîtra répondre à l'appel de son nom.
Peut-être aussi la chose est-elle un peu voulue
Pour que soit la question des abats résolue...
Commandant de réserve et, je crois, vieux briscard,
Il marie à grands coups. Le second c'est AICARD
Qui répond au prénom délicieux de Jacques ;
Il est le fils de Jean, poète élégiaque,
Et préside aux destins du Salin-de-Giraud.
O toi qui viens portant le prénom d'un héros,
Emilien BARRAL, homme objectif et digne,
Je te réserverai, pour plus d'honneur insigne,
Une place éclatante en ces épiques vers !
BERLATIER, de Moulès, et BLANC, de Mas-Thibert,
et BON du Mas de Pin, et BONTOUX qui dirige
Le greffe du Commerce avec tant de prestige,
Et Madame BRUAS que bénit Albaron
Et les pauvres et les enfants des environs,
CHAFFIN, modestement qui se dit agronome,
Alors que chacun sait les talents de cet homme,
CHARVET le chirurgien (la rime veut docteur)
CHAUVET, maçon, CHEILAN, excellent ajusteur,
Edmond CLAUZEL avec son accueillant sourire,
Faites place ! Voici, voici Messire
Pierre du LAC, qui certe eût marché le premier
Si j'avais suivi l'ordre et le rang du cimier !
Pour ne désobliger personne, je n'insiste
Pas sur ses qualités sans nombre... Il n'est pas triste
Comme on pourrait le croire ; il est parfois railleur.
Seigneur du Petit Mas de Cabanne et d'ailleurs,
Et Vice-président des Patrons Agricoles,
Il a fait du pouvoir une rapide école.
(Dieu que je suis impropre à chanter le talent !
Muse qui me voudrais sans doute plus d'élan
Inspire quelque souffle à ce poumon qui râle !)
Chef de Bureau à la Société Générale,
ENREILLE Antoine annonce ESPOULLIER Julien,
Enfin GILLES paraît. GILLES ? Oui, je dis bien
GILLES, mais ce n'est pas le véritable GILLES.
Et puis, pour compléter le compte des édiles,
LARUE, de Solvay, comptable, et MOULIAS,
Et, comme ils ne sont plus qu'une vingtaine, hélas,
Voici, pour achever superbement la liste,
REYMOND, l'Otorhino, le Laryngologiste !
Ils ont totalisé quarante-quatre enfants...
— Alors, dans un éclat sonore d'olifans,
Tu peux venir, BARRAL, illustre photographe,
Et, braqué sur la table où brille la carafe
Ustensile oratoire à nos yeux superflu,
Dis-leur : « Et maintenant, Messieurs, ne bougeons plus ! »

G. des OURSINS.

Liste versifiée de l'équipe municipale de Pierre du Lac.
L'Homme de bronze du 25 mars 1941.

d'Arles, ancien combattant ; Louis Estournet, ingénieur du service de la voie à la Compagnie PLM, en retraite. On compte aussi Pierre Charvet, chirurgien, et Laurent Abat, commandant de l'Armée de l'air de réserve, ancien combattant.

Quant au monde ouvrier, pour le secteur secondaire, il se borne au respect de la loi qui prévoyait dans l'équipe municipale un représentant de groupements professionnels de travailleurs, rôle qui fut dévolu à Étienne Cheilan, ajusteur aux ateliers SNCF, ancien combattant. Malgré le poids du monde ouvrier à Arles, on ne peut s'étonner de cette sous-représentation frisant le ridicule mais la vie politique arlésienne avait précédemment montré une tout autre orientation…

On remarquera encore qu'aucun fonctionnaire, en particulier les enseignants, ne figure dans ce choix. Ils n'étaient guère en odeur de sainteté, le nouveau régime les considérant comme l'image même de la République défunte…

Au total, Jean des Vallières considère que l'équipe constituée, qui n'est pas marquée au point de vue politique, est composée d'hommes nouveaux « dans une ville où tous les hommes qui ont participé jusqu'ici à la vie municipale se sont gravement compromis ». Aucun des nommés n'a exercé de mandat électif, n'appartient à quelque parti, et cet ensemble jeune, énergique peut justifier de la part du gouvernement la même confiance qu'il inspirera à tous les Arlésiens ». C'était le temps de l'euphorie et du discours à l'emporte-pièce…

Une mandature difficile

On imagine sans difficulté que la tâche des responsables municipaux n'allait pas être de tout repos. Aux décisions concernant la gestion quotidienne des difficultés de toutes sortes, s'ajoutait le fait que la municipalité devait rechercher un équilibre – mais comment le trouver ? – entre les rigueurs de la vie qui ne feront que s'accroitre et son propre statut de relais du pouvoir vichyste, puisque nommée par lui.

Dès le 1er juin 1941, Jean des Vallières signale un phénomène qui se généralise dans son arrondissement, et qu'il qualifie de « danger » : le double état de fatigue et de découragement qui atteint la plupart des maires, lesquels « s'étaient mis avec beaucoup de cœur à la tâche », négligeant souvent leurs propres affaires, et qui se trouvent maintenant, affirme-t-il, à bout de forces.

C'est le cas de Pierre du Lac, parvenu « à l'extrême limite du surmenage », et qui ne « tiendrait pas le coup » compte tenu d'un personnel municipal « lamentable » dans son ensemble, alors même qu'il n'existe aucune perspective d'amélioration dans la mesure où le « tarif en vigueur » ne permet pas un meilleur recrutement… Quoi qu'il

en soit, le 30 juin, Pierre du Lac informe le sous-préfet que « sur l'injonction formelle des médecins », il cesse son activité « pendant plusieurs mois » en invoquant un surmenage aggravé par un état bronchiteux après un hiver très rigoureux, à un moment « où les restrictions nous éprouvent tous durement ».

Les autorités lui avaient proposé de le décharger de ses responsabilités pendant trois mois tout en lui conservant le titre de maire. Pierre du Lac refuse cette solution avec un argument qui lui permet de ne pas donner l'impression de faiblir idéologiquement : dans la mesure où cette fonction lui a été confiée « par le Maréchal et ses représentants », écrit-il, ce n'est qu'à titre public qu'il cesse le combat « générateur de la rénovation nationale » qu'il tient à très grand honneur de mener auprès du chef de l'État en « suivant son si courageux et si bel exemple ».

Au terme de son congé, Pierre du Lac reprend sa mission, sur insistance du sous-préfet et à titre provisoire[23] dans la mesure où il avait de « nouveaux intérêts dans l'Hérault ». Lorsque le sous-préfet en informe son supérieur, il rappelle la promesse qui lui avait été faite d'envoyer une équipe de spécialistes « destinée à remplacer le personnel absolument déficient de la Mairie »…

*

Bien évidemment, l'entrée des troupes allemandes en zone non occupée, le 11 novembre 1942, ne pouvait que durcir les conditions de vie de la population ainsi que l'administration de la ville pour des responsables municipaux certes encore confiants dans la politique vichyste, mais non germanophiles. Il était évident aussi que les réactions à cet évènement dramatique, qui avait provoqué un choc profond dans la population, ne pouvaient guère se manifester. Il faut cependant signaler les deux premiers vers d'un poème en provençal du félibre Jacques Gilles, fervent pétainiste, paru dans la Revue d'Arles et l'Homme de bronze intitulé *« Plagnun ! Espèr ! »* (Plainte ! Espoir !) : *« Moun cor sauno e moun amo es tristo à n'en mouri / De vèire li canoun chaupina ma Prouvènço […] »*[24]

L'affaire du 21 avril 1943

À quatre heures du matin, ce mercredi 21 avril 1943, les troupes d'occupation encerclent la ville. Au même moment, la police allemande et des éléments de la Luftwaffe investissent les locaux de la gendarmerie, du commissariat de police et du bureau des Postes. Devant la sous-préfecture, des coups de révolver retentissent et une grenade pulvérise

23. Courrier de Jean des Vallières au préfet en date du 27 septembre 1941.

24. « Mon cœur saigne et mon âme est triste à en mourir / de voir les canons piétiner ma Provence. »

les vitres. Le sous-préfet, son épouse et son fils sont contraints de s'habiller sous la menace des armes. Ils sont arrêtés ainsi que leur chauffeur. Tout cela s'accompagne d'une rafle en ville et, dans la matinée, dix-neuf personnes de tous les milieux sociaux sont retenues dans les locaux de la caserne Calvin[25].

Après quelques jours de prison à Marseille, Jean des Vallières sera libéré mais, blessé dans son honneur, il démissionne de son poste. L'affaire, assez énigmatique[26], avait provoqué, selon le commissaire central d'Arles, « une mauvaise impression sur l'esprit des Arlésiens »[27]. En tout cas, elle génère une série de démissions : le 28 mai celle du maire, le 1er et le 15 juin, celles des adjoints, le 19 juin, celles des adjoints spéciaux et des membres du conseil municipal d'Arles[28]. Puis, dans un courrier au préfet – lequel s'était déjà déplacé jusqu'à Arles le 29 juin pour s'entretenir sur ce sujet avec Pierre du Lac –, ce dernier justifie cette attitude collective par des « raisons de solidarité et de prestige administratif et national […], notre dignité et notre autorité ayant été gravement atteintes par les incidents qui ont indûment frappé monsieur le sous-préfet […] ». Pierre du Lac précise encore que les divers signataires ne pourraient envisager de reprendre leurs responsabilités qu'à la condition que « le gouvernement français, ayant le désir et le pouvoir de faire respecter ses représentants, » fasse reprendre ses fonctions à Jean des Vallières à l'expiration normale de son congé de convalescence, c'est-à-dire fin août. Dans le cas contraire, les décisions des édiles arlésiens seraient effectives à partir du 1er septembre 1943.

Cette réaction arlésienne n'est pas unique. Le successeur de Jean des Vallières, dans son rapport du 23 septembre 1943, signale que plusieurs maires qui devaient leur nomination à ce dernier ont saisi l'occasion « de manifester leur attachement et leur solidarité en présentant leur démission »[29]. En tout cas, ce 23 septembre, c'est-à-dire plus de vingt jours après la limite annoncée par Pierre du Lac, celui-ci maintient

25. Nous reprenons ici le premier paragraphe de notre étude « Arles, 21 avril 1943 : la Résistance en ligne de mire et la chute d'un sous-préfet », *Mémoires de l'Académie d'Arles*, 2017, p. 131-144.

26. Il semble que les Allemands l'aient soupçonné d'avoir favorisé la fuite d'un suspect et/ou de manifester une certaine passivité envers leurs exigences…

27. Rapport du 22 avril, n° 3483, Archives municipales d'Arles.

28. AD BdR, 76 W 63.

29. Il est intéressant de constater que le nouveau sous-préfet porte un regard critique en observant que la loi qui permit le remplacement des administrateurs élus des communes par des administrateurs nommés n'en n'avait jamais fait une obligation. Or, dans tout l'arrondissement d'Arles, les élus avaient été éliminés. Cette « tactique » n'a pas été partout très heureuse. Les nouveaux maires sont

sa démission « surtout, écrit le nouveau sous-préfet, parce que c'est un homme qui n'a pas l'habitude de revenir sur ses décisions et que, ayant annoncé partout qu'il voulait s'en aller, il tient à donner suite à cette affirmation. »

Cette fermeté de Pierre du Lac l'avait conduit jusqu'à Vichy, où il rencontra Jean des Vallières qui s'y trouvait, mais surtout, il avait obtenu une entrevue au plus haut niveau, c'est-à-dire avec Pierre Laval et le Maréchal, lequel l'exhorta à demeurer en fonction. Malgré tout, le maire démissionnaire[30] revint bien résolu à maintenir sa décision[31].

Révélatrice de biens des tensions, cette situation s'avérait délicate, non seulement parce qu'elle concernait le chef-lieu, mais aussi parce que cette démission présentait le risque d'aboutir à une radicalisation de la future municipalité. En effet, un certain M. Hermant, entrepreneur, du groupe Collaboration et chef de l'Office de placement allemand d'Arles (organisation qui recrutait de la main-d'œuvre pour l'Allemagne), cherchait à introduire dans le nouveau conseil[32] quelques-uns de ses amis de ce groupe ainsi que du Parti populaire français[33], ouvertement fasciste et collaborationniste. Animé de « sentiments germanophiles très poussés », jugé comme « élément très dangereux », cet Hermant (plus tard abattu à Aix) soulevait des difficultés de toutes sortes aux autorités locales n'hésitant pas à les menacer d'arrestation par la Gestapo.

Gros plan

Figeons notre récit un instant pour laisser place à un *focus* illustrant l'engagement collaborationniste de ce personnage. Le 28 juin 1943, le groupe Collaboration avait donné un gala, au cinéma Capitole, devant une assistance de 150 personnes « dont une trentaine de jeunes des Chantiers de jeunesse ». On y avait projeté quatre films : « Le travail

---

considérés comme les boucs émissaires des contraintes, des restrictions et de toutes les mesures impopulaires, et jugés responsables des refus opposés aux demandes inacceptables ou insatisfaites, etc. Le sous-préfet constate qu'il a des difficultés à trouver des remplaçants aux démissionnaires ou persuader ces derniers de revenir sur leur décision.

30. Cela étant, Pierre du Lac conservait son mandat à l'assemblée départementale où, affirmait-il, il représentait davantage les intérêts viticoles que la ville elle-même. Il étendait d'ailleurs cette interprétation à Edmond Clauzel qui, disait-il, ne représente pas simplement les cantons arlésiens mais encore l'agriculture.

31. Information du 28 juin 1943. 76 W 63.

32. Note du sous-préfet en date du 7 juin 1943. AD BdR, 76 W 63.

33. Le PPF avait été fondé par Jacques Doriot (1898-1945) qui, réfugié en Allemagne après la Libération, y mourra victime d'un mitraillage de l'aviation alliée.

en Allemagne », « L'organisation : la force par la joie », un documentaire sur les sports et un film allemand représentant la marche de la jeunesse hitlérienne vers le Führer. C'est ce M. Hermant qui avait ouvert la séance et l'avait refermée en invitant les Français à se grouper autour du chef de l'État (Philippe Pétain) et du chef du gouvernement (Pierre Laval) pour une étroite collaboration avec l'Allemagne[34].

*

De toute évidence, c'est ce danger de radicalisation qui a convaincu Pierre du Lac de poursuivre une mission qui affichait une fermeté « nationale » mais excluait une collaboration comme nous pouvons souvent la définir aujourd'hui. Cette même fermeté, qui avait poussé le maire à se manifester lors de l'épisode concernant Jean des Vallières, le conduit, la même année, à intervenir en faveur de celui qu'il avait remplacé, Joseph Imbert, lorsque ce dernier, qui avait rejoint la Résistance, est arrêté (2 mars 1943) puis interné en Allemagne. Il faut préciser qu'à ce moment, si la répression est virulente, l'opinion avait largement basculé. La création de la Milice (30 janvier 1943) et du STO (février 1943), et leur mise en place avaient provoqué un très vif mécontentement et, comme l'écrit le commissaire central dans son rapport du 13 juillet 1943, « beaucoup de couches de la population » considèrent que les déclarations de Pierre Laval, chef du gouvernement, sont dictées par l'Allemagne et uniquement en faveur de ce pays et de ses buts de guerre.

C'est dans ces conditions que Pierre du Lac, dans une lettre au préfet du 3 novembre 1943[35], commence par affirmer que son prédécesseur « au temps du Front Populaire » n'a jamais été « ni un agitateur, ni un agité ». Selon lui – mais croyait-il à son argument ? –, l'attitude de Joseph Imbert devait être jugée en tenant compte du « grand désagrément d'avoir une partie de sa municipalité communiste ». C'est donc sans apprécier « toute la réalité et la valeur » de ces données que les autorités allemandes ont jugé à propos de l'incarcérer… Outre le recours à « l'épouvantail rouge » pour tenter de dédouaner au mieux Joseph Imbert, Pierre du Lac demande une intervention auprès de l'ambassadeur Fernand de Brinon[36], représentant Vichy près le haut-commandement allemand à Paris, afin de reconsidérer le cas de l'ancien maire. Il propose même une mesure d'éloignement en écrivant que si toutefois les autorités du Reich veulent être certaines qu'il ne puisse faire aucune sorte de propagande dans la ville d'Arles, « elles pourraient lui assigner une résidence

34. Rapport du commissaire central d'Arles en date du 29 juin.

35. AD BdR, 76 W 63.

36. 1885-1947. Condamné à mort pour faits de collaboration, il est fusillé au fort de Montrouge.

quelconque dans des régions du Centre où, n'étant pas connu, il ne pourrait avoir aucune influence ». Enfin, il conclut en affirmant que Joseph Imbert n'avait pas brigué les fonctions de maire par ambition politique mais dans le désir d'administrer la ville où il était né et où il avait toujours été parfaitement impartial et pondéré dans son administration. On sait que cette intervention de Pierre du Lac a échoué et que Joseph Imbert est mort à Mauthausen, vraisemblablement lors d'un bombardement.

*

Le bilan précis de la délégation spéciale puis de la municipalité, de 1940 à 1944, reste à faire. Pour l'instant, cette chronique se limitait à une sorte de parcours politico-administratif, à gros traits, dans un moment où la démocratie locale est bâillonnée, remplacée par un pouvoir municipal relais de l'autoritarisme central, encore que bien de tensions et d'ambiguïtés se fassent jour, comme le montre l'installation du camp d'internement des Tsiganes à Saliers, projet auquel la municipalité arlésienne s'était opposé, mais pour des raisons que nous dirons « dans l'air du temps » : selon les édiles, la présence de ces « indésirables » donnerait lieu à des vols et des destructions « dont ils sont coutumiers »[37]… Tout cela étant incarné par une équipe dont nous avons montré la constitution. C'est cette équipe-là qui, le 24 août 1944, les armes ayant parlé, est remplacée par le Comité local de Libération, présidé par Pierre Pouly.

Christophe GONZALEZ

Bibliographie

Arles, histoire, territoires et cultures (dir. Jean-Maurice Rouquette), Imprimerie nationale, 2008, p. 969-986.
Gonzalez, Christophe, « Arles, 21 avril 1943 : la Résistance en ligne de mire et la chute d'un sous-préfet », *Mémoires de l'Académie d'Arles*, 2017, p. 131-144.
Gonzalez, Christophe, « Fernand Benoît, Arles et Vichy, quelques jalons », *Mémoires de l'Académie d'Arles*, 2017, p. 89-105.
Koukas, Nicolas, *La Résistance à Arles*, mémoire de maîtrise, Aix, 1997.
Mencherini, Robert, *Vichy en Provence. Midi rouge, ombres et lumières, 2,* Syllepse, 2009.
Mencherini, Robert, *Midi rouge, ombres et lumières, Résistance et occupation, 3*, Syllepse, 2011.
Résister en Pays d'Arles, 1944-2014, 70e anniversaire de la Libération, Actes Sud / Association du musée de la Résistance et de la Déportation d'Arles et du Pays d'Arles, 2014.

37. Séance du 29 juin 1942. Analyse que Pierre du Lac reprendra dans sa lettre au sous-préfet du 5 octobre 1942.

LES ARCHIVES COMMUNALES D'ARLES
(PREMIÈRE PARTIE : LE FONDS ET LES LIEUX D'ACCUEIL)

Nul n'était mieux placé que Michel BAUDAT, *un des responsables du service des archives de la ville d'Arles depuis de nombreuses années, pour traiter l'histoire de cette institution, héritière d'une longue tradition, si importante pour la connaissance du passé de la ville. Le sujet comprendra deux parties dont la seconde sera rapportée dans le prochain bulletin.*

Très différent du fonds de la bibliothèque, constitué à partir des bibliothèques religieuses confisquées pendant la Révolution[1], est celui des archives communales.

Contrairement à la production érudite qui compose le fonds patrimonial de la médiathèque, les archives sont constituées des documents produits par l'administration municipale pour son fonctionnement[2]. Depuis toujours l'accent a été mis sur leur conservation car elles étaient les garantes des droits et privilèges de la ville et permettaient de les faire valoir lors de contestations ou de procès.

C'est la longue et difficile constitution de ce fonds que nous allons traiter à présent. Bien que ce sujet ait déjà été abordé[3], il n'était pas inintéressant d'y revenir compte tenu de son importance et de son histoire. Nous verrons comment ce fonds fut constitué au cours des siècles, quels lieux il occupa, et quelles préoccupations son classement engendra.

1. La difficile constitution des fonds :

1.1. Le regroupement des fonds :

Même si, comme nous le verrons, une salle fut réservée aux archives dès 1424, nombre de documents étaient restés entre les mains des

1. Baudat (M.), « Les bibliothèques religieuses à l'origine de la création de la bibliothèque d'Arles », dans *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 150, décembre 2011, p. 18-40.

2. C'est la loi du 3 janvier 1979 qui remania le statut des archives ; celles-ci sont l'ensemble des documents – quelques soient leur date, leur forme, et leur support matériel – produits ou reçus par toute personne ou service dans l'exercice de son activité. Aujourd'hui les archives sont régies par le livre II du code du patrimoine.

3. Caylux (O.), « Les inventaires des archives d'Arles », dans *Bulletin des Archives de la ville d'Arles*, n° 1, juin 1984, p. 5-7 ; « Archives d'Arles », dans *Bulletin des Archives de la ville d'Arles*, n° 2, p. 3-6. Heurley-Chaunier (Fr.), *Les archives ouvertes,* Arles, Archives municipales, 1982 ; *Guide des archives communales d'Arles,* Arles, Archives communales, 1989.

juristes qui avaient été mandatés pour défendre les intérêts de la ville d'Arles. Au cours des siècles, les différents conseils montrent une continuité dans la volonté de récupérer ces documents et de les rassembler[4].

Ainsi, le 23 mars 1560, apparaît la dépense d'un monitoire pour la restitution des papiers de la ville[5]. En 1652, le Conseil dut verser 2000 livres aux hoirs d'Augières pour qu'ils restituent les papiers de la Communauté. En effet, ce notaire avait conservé pendant 40 ans et ce, malgré les demandes de la Communauté, les archives des conseils, contrats[6]...

Le 24 août 1659, 33 livres furent payées à maître Jean Louis Brunet, avocat, pour les soins qu'il a pris de recouvrer de M. Foucault les sacs et papiers de diverses affaires que la Communauté avait à Paris et qu'il a envoyés en cette ville et pour le port d'iceux[7].

Le 21 juin 1665, ce fut la réintégration du registre des conseils des années 1578 à 1590, détenu par le notaire Claude Chieusse, qui préoccupa le Conseil qui dut débourser 25 livres[8].

Lors du Conseil du 26 août 1665, 33 livres valant 3 louis d'or furent payées à maître Antoine Bergeyret, notaire de 1656 à 1668, pour un registre des actes et contrats de la Communauté de 1441 à 1467, rédigés par maître Bernard Pangonis, secrétaire de la maison commune, registre qui fut baillé par les consuls pour être déposé dans les archives de la maison commune[9].

Après la Révolution et la création des Archives départementales, tous les documents provenant des ordres religieux furent regroupés pour être transportés à Marseille. Ainsi, le 26 octobre 1800, le maire d'Arles, Joseph Marie de Grille, et le receveur des domaines d'Arles, Jean-Baptiste Fourtier, procédèrent à l'ouverture d'un grenier situé dans le cloître de Saint-Trophime. Ils y trouvèrent une grande armoire scellée de cire rouge le 24 décembre 1790 par Pierre Antonelle, alors maire, contenant des papiers du chapitre de Saint-Trophime. Ils firent appel à M. Barlatier, chargé par le département de l'enlèvement des archives des corps et ordres supprimés (Ordre de Malte et corporations)[10].

---

4. Nous avons aussi observé cela pour Eyguières : Baudat (M), « La constitution des archives d'Eyguières sous l'Ancien Régime », dans *Aquaria, bulletin de la société d'histoire d'Eyguières,* n° 19, décembre 2000, p. 17-20.
5. AC Arles, CC321, f°299v°.
6. AC Arles, BB29, f°751, 762, 766.
7. AC Arles, BB30, f°821r°.
8. AC Arles, BB34, f°132v°, 148.
9. AC Arles, BB34, f° 148 r°.
10. AC Arles, D628.

Le 3 juillet 1810, celui-ci fut envoyé à Arles par le département pour faire le recensement de ces archives[11]. Le 27 septembre 1810, le préfet fit transporter 54 caisses pour les contenir et, le 18 octobre 1810, M. Barlatier revint à Arles pour assurer leur enlèvement et leur transport jusqu'à Marseille[12].

Entre 1861 et 1862, le préfet fit transporter à Marseille les archives (visites pastorales, collations de bénéfices, assemblées du clergé...) qui étaient encore conservées dans les archives d'Arles. Malgré les arguments et protestations du maire d'Arles[13], 134 registres et 14 liasses furent ainsi transportés aux Archives départementales[14].

La question des archives détenues par des particuliers préoccupait encore les esprits comme le montre le dixième point du questionnaire que le préfet adressa au maire d'Arles le 17 mars 1820 sur les archives de la ville : « Certaines archives sont-elles restées entre les mains d'anciens fonctionnaires ? » ; « On n'a aucune connaissance relative à la question ci-contre. On sait même qu'en 1811 ou 1812, les archives des anciens monastères ou corps furent transférées à Marseille par les soins du Sr Berlatier, archiviste du département, et par ordre de M. Thibaudeau. Celles de Malte en faisaient la principale partie. »

Dans plusieurs lettres (15 août, 24 novembre 1851) adressées à MM. Ch. Estrangin, avocat à Arles, Bileot, avocat à Arles, Em. Estrangin, avoué à Aix, le maire leur demanda la restitution de diverses pièces confiées par les Archives à M. Estrangin leur parent décédé[15].

Lors de la passation de pouvoir entre les consuls, ceux sortant de charge remettaient aux nouveaux le sceau de la ville et les clés de l'armoire (les archives), comme nous le montre l'exemple du 28 mars 1426[16]. Le 7 juillet 1693, le greffier secrétaire remit une des clefs des archives au maire[17]. Aujourd'hui, le maire étant responsable au pénal des archives de sa ville, la passation entre des élus qui se succèdent s'accompagne d'un récolement réglementaire et d'une transmission des archives. Généralement cela ne soulève pas de problème ; toutefois, en mai 1876, le maire d'Arles (Augustin Tardieu), en présence de l'ancien maire démissionnaire (Léon Joseph Mauche), fit lever les scellés qui avaient été apposés le 8 mai sur la porte de la salle des archives de la mairie.

11. *Idem*.
12. *Idem*.
13. *Idem*.
14. *Idem*.
15. *Idem*.
16. AC Arles, BB1, f°2v°.
17. AC Arles, BB39, f°261r°.

Il fit rechercher l'inventaire général établi en 1865 par Robolly. « Cette recherche a été difficile à cause du désordre existant dans les archives modernes et qui semble avoir été fait avec plaisir... L'inventaire lui-même n'a pas été retrouvé. Il est impossible en l'état de constater si tous les volumes, livres, cartes, plans, papiers etc. qui forment le dépôt des archives communales s'y trouvent réellement. Nous ne pouvons donc accepter ce dépôt que dans l'état où il se trouve et sous toutes réserves et protestations, principalement en ce qui concerne les archives modernes. En ce qui touche les archives anciennes, nous avons trouvé plusieurs cahiers fort mal tenus qui en indiquent l'énumération et le classement. Mais il nous a été facile de reconnaître qu'ils étaient considérablement incomplets et qu'en outre ils ne concordaient plus avec le classement actuel dans les armoires... Il faudra un labeur du nouvel archiviste pendant au moins plusieurs mois pour jeter un peu de jour sur cette classification et reconnaître si elle présente ou non des lacunes... » Ceci entraîna la protestation du maire précédent, M. Mauche[18].

Aujourd'hui, comme nous l'avons indiqué en introduction, les archives de la ville concernent l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par tout service municipal dans l'exercice de son activité. On y trouvera donc les archives de la mairie, qui sont périodiquement versées pour être triées, éliminées ou conservées suivant leur utilité ou importance[19]. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver des documents privés. Mais hormis ces versements, les archives peuvent recevoir des fonds « extérieurs » à la mairie en raison de leur intérêt. Nous en détaillerons ci-dessous quelques-uns parmi les plus importants.

---

18. AC Arles, D628.

19. On peut distinguer trois périodes successives dans le cycle de vie des documents :
a) archives courantes : dossiers vivants, qui servent à la gestion quotidienne des affaires. Utilisés fréquemment, ils sont conservés à proximité des utilisateurs, dans les bureaux ;
b) archives intermédiaires : dossiers clos, qui ne sont plus d'usage courant mais qui sont néanmoins conservés pour des impératifs de gestion et/ou des impératifs juridiques. Ils sont conservés à proximité des bureaux, souvent dans un local dédié dit de préarchivage ;
c) archives définitives ou historiques : dossiers dont l'utilité administrative ou de gestion est éteinte, mais qui présentent un intérêt historique et qui seront versés dans le service d'archives compétent pour être conservés indéfiniment.
À l'issue des deux premières phases, on décide du sort final des documents : élimination ou conservation. Seule une partie des documents accède à l'âge des archives définitives.

1.2. Les sinistres et la protection des documents :

Parmi les altérations pouvant nuire à la conservation des documents, se trouvent tant le feu, l'humidité, les insectes et les petits rongeurs que les mauvais traitements des humains.

La première mention d'un sinistre majeur qui affecta les archives d'Arles remonte à l'année 1536. Il y eut, dans la ville d'Arles, une sédition excitée par les soldats gascons, sous la conduite du capitaine d'Arsac, et sous les ordres de Carmain, comte de Foix. Cette troupe avait volé deux moutons à des vivandiers. Deux des plus coupables furent pris par le chevalier d'Eyguières, à la fête du régiment de cavalerie de Jean Carracioli, prince de Melphe. Ils furent pendus sur le champ, devant l'hôtel de ville, par ordre du commandant de Bonneval. Cette punition anima si fort ces mutins qu'ils mirent le feu aux archives de la commune. On fut obligé d'en saisir plusieurs autres qui furent conduits au camp royal, à Avignon[20]. Le Conseil du 11 juillet 1537, s'il ne fait pas allusion à l'incendie, demande au notaire secrétaire de mettre de l'ordre dans les papiers où l'on a constaté que « beaucoup de bonnes pièces ont este esgarées ». Ses gages sont portés à 50 florins[21].

La seconde trace de destruction de documents par le feu remonte à la Révolution. Si Pierre Véran joua un rôle considérable dans la conservation des archives municipales et la constitution des fonds provenant d'associations territoriales, il a également sauvé de la destruction des documents variés que Fernand Benoît a réunis par la suite aux fonds de la bibliothèque municipale : « La plupart [des chartes] furent trouvées chez des épiciers et vendeurs de tabac. Malheureusement, la majeure partie des titres ont été brûlés par ma famille, dans un moment de terreur dans la nuit du 3 au 4 septembre 1793[22]. »

En juin 1944, en prévision des bombardements et des combats de la libération, les archives furent mises à l'abri à Javon[23] d'une part et à l'archevêché d'autre part. Il ne semble pas que les archives aient eu à souffrir de dégradations durant cette période. Le 3 novembre 1944, le préfet avait adressé une lettre au maire d'Arles face à la pénurie de matière

20. Lalauzière (Noble de), *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles,* Arles, Gaspard Mesnier, 1808, p. 336 ; Véran (J.-D.), « Annales de la ville d'Arles », édition dans *Le Musée*, 2e série, 1875, n° 10, p. 80.

21. AC Arles, BB12, f°19r°.

22. Méjan (V.), « Notices sur quelques archives municipales » dans *Archivum*, vol. XIII, 1963, p. 32.

23. Le château de Javon, dans le Vaucluse, avait été sélectionné pour entreposer des œuvres que l'on voulait mettre à l'abri, peut-être à cause de sa position. Il a même abrité des œuvres du Louvre pendant la même période.

première et l'interdiction de vendre autre chose que les collections de journaux périmés et les papiers ne présentant aucun intérêt actuel ou historique[24].

Le 28 septembre 1944, le président du Comité local de libération précisa au préfet que les archives communales d'Arles, anciennes ou modernes, antérieures ou postérieures à 1790, n'avaient subi « aucun dégât par opération de guerre[25] ».

Le rapport d'inspection des archives d'Arles du 20 juin 1945 montre que les serrures des placards de la salle où étaient déposées les archives anciennes avaient été forcées lors de la Libération et devaient être remises en état[26].

Une autre utilisation, plus étonnante peut-être[27], est apportée dans la réponse à la cinquième question du questionnaire que le préfet adressa au maire d'Arles le 17 mars 1820 sur l'état des archives : « Avant la Révolution, il existait dans les archives beaucoup de chartes volantes sur parchemin. Une commission fut chargée en 1793 d'en faire le triage, d'après lequel ces précieux monuments historiques furent transportés à Marseille et à Toulon pour servir à faire des gargousses[28]. » Les « gargousses » désignaient des enveloppes de charges de poudre à canon. C'est ainsi que certains documents partirent en fumée.

Il était tentant, surtout en période de guerre et donc de pénuries, de recycler les « vieux papiers ». Heureusement, Arles semble y avoir échappé. Le 27 avril 1941, une lettre de la société Amédée Farge de Cahors au maire d'Arles précise qu'elle est preneuse d'un lot de 3000 kg de vieux papiers et archives périmées pour un prix de 90 Fr les cent kilos[29]. Il ne semble pas que la mairie y ait répondu. La Société des anciens établissements L. Gamet entreprit une démarche similaire le 5 février 1951, à laquelle le maire d'Arles répondit que « la mairie d'Arles n'est susceptible de vendre aucune quantité d'archives ou de vieux papiers[30] ».

Nous avons vu que l'eau et l'humidité étaient aussi des fléaux des documents d'archives. Huit mois après que les Archives aient intégré les

24. AC Arles, D628, lettre du préfet au maire d'Arles, 3 novembre 1944.
25. *Idem*.
26. *Idem*.
27. On retrouve une utilisation similaire proche d'Arles : au XIX^e siècle, les archives de Lamanon furent utilisées par une entreprise de confection de feux d'artifices d'Eyguières ; Baudat (M.), « Les archives communales d'Eyguières », dans *Aquaria*, n° 18, octobre 1999, p. 17-19.
28. AC Arles, D628.
29. *Idem*.
30. *Idem*.

bâtiments de l'espace Van Gogh, un violent orage eut lieu, le 19 octobre 1989. De l'eau a alors pénétré dans les magasins par une gaine de fils PTT, touchant 247 registres de comptabilité de la ville, du XVe au XVIIe siècle. Ils furent apportés au Centre interrégional de conservation du livre (CICL) qui existait alors à Arles, pour être traités[31]. C'est à ce jour le dégât le plus important que les archives aient eu à déplorer à cause de l'eau.

Les petits rongeurs furent un problème récurrent, déjà signalé en 1560, moment où des travaux furent effectués dans la salle des archives où se trouvaient des rats[32]. C'est d'ailleurs pour cela que certains documents étaient contenus dans des sacs suspendus. On retrouve, par exemple, la mention de confection de sacs : en 1592, on acheta deux nouveaux coffres et, en 1594, de la toile pour faire des sacs[33]. On retrouve des achats de toile le 2 mai 1679 : 30 livres 18 sols furent alors payés à un marchand pour « 25 cannes six pans de toile jaune pour faire 51 sacs pour y mettre les petits sacs des procès et de plusieurs affaires de la Communauté qui sont des archives et empêcher par ce moyen que la poussière ne les ternisse[34] ». *(Fig. 1, page 26.)*

Les documents étaient précieux de par le coût de leur matériau[35], mais aussi par leur contenu puisqu'ils prouvaient et attestaient des droits de la Communauté[36]. En 1426, les archives étaient contenues dans une armoire fermant à clef[37]. En 1430, les coffres qui les contenaient étaient fermés par deux clefs dont l'une devait être gardée par les commissaires et l'autre par les syndics[38]. Un autre moyen de sécuriser les documents

31. AC Arles, 23W25.

32. AC Arles, CC321, f°164v°.

33. AC Arles, CC354, f°246r°.

34. AC Arles, CC450, f°26v°-27r°.

35. AC Arles, CC143, f°27r°. En 1426, on trouve ainsi l'achat de 24 peaux de parchemin de mouton « pellés pargamenorum mutonorum majoris forme » à raison de 20 gros la douzaine, pour faire le registre des lettres et privilèges de la ville (actuel registre AA7). La même année furent achetés 16 nouveaux parchemins comme supplément à ce livre (CC143, f°39v°).

36. Ainsi, en 1426, on rassembla sur un seul livre les privilèges de la ville (actuel AA7). La transcription des privilèges de la ville sur ce nouveau livre « ad futuram rei memoriam » fut faite par maître Bertrand Bertrand (CC143, f°36v°).

37. AC Arles, BB1, f°2v°.

38. AC Arles, BB1, f°114r°. Cette délibération du 26 mars 1430 approuve la confection de quatre coffres fermés par deux clés dont l'une devait être gardée par les commissaires et l'autre par les syndics, pour la conservation des titres de la Communauté. Trois personnes sont aussi nommées pour en faire l'inventaire. Notons qu'en ce qui concerne les serrures, cette décision ne semble avoir eu d'effet qu'en 1447 : CC169.



Fig. 1 - Anciens sacs de jute pour la conservation des archives territoriales.



Fig. 2 - Extraits des privilèges, conventions, franchises de la ville d'Arles.

(AC Arles, AA7.)



Fig. 3 - Porte en noyer de l'ancienne salle des archives de l'hôtel de ville.

consistait à munir les plus précieux d'une chaîne afin de les attacher à leur étagère. Ainsi, en 1426, on trouve le payement de la chaîne et du cadenas pour attacher le livre des privilèges à M. Giradin Aloete, serrurier[39]. *(Fig. 2, page 27.)* Malgré cela, les vols furent hélas un autre grand fléau et se répétèrent au cours des siècles :

- en 1591, le répertoire des biens et titres de la Communauté, relié avec une couverture noire et pourtant attaché avec une chaîne en fer, fut dérobé. Le Conseil autorisa les consuls à rechercher et à poursuivre en justice l'auteur du vol[40] ;

- en 1616, le Conseil décida qu'on solliciterait du vice-légat d'Avignon un monitoire pour obtenir la restitution des titres dérobés[41] ;

- en 1625, on constata la disparition des comptes de François Achard pour les années 1582 et 1583, pris dans les archives[42]. La même année d'ailleurs, le Conseil ordonna à l'archiviste de ne laisser pénétrer personne dans la salle des archives, les documents demandés devant être consultés dans le cabinet attenant[43] ; mesure que l'on retrouve le 17 novembre 1768[44]. Le 1er mai 1625, le Conseil décrétait qu'aucun papier ne devait sortir des archives, seulement des copies[45].

Bien que le fait soit extrêmement rare, il a pu arriver que certains documents disparus très anciennement réapparaissent au gré de ventes ou de successions ; ainsi, en 2011, un rouleau de parchemin du XVe siècle a été retrouvé après le décès d'un particulier à Locronan, près de Quimper, et a pu réintégrer les Archives d'Arles.

Si aujourd'hui les archives sont conservées dans des réserves climatisées, sécurisées par des alarmes contre le vol et les incendies, les temps passés n'étaient pas dépourvus de mesures. Ainsi, en 1576, un treillis de fer fut confectionné pour la fenêtre[46], et en 1591 on acheta un cadenas pour la porte[47].

Lors de la construction de l'hôtel de ville, une salle fut spécialement aménagée pour les archives. Elle fut réalisée en pierre, voûtée, protégée en 1675 par une porte « brisée » en bois de noyer *(fig. 3)* et une grille de

39. AC Arles, CC143, f°39v°.
40. AC Arles, BB18, f°110v°-111r°.
41. AC Arles, BB23, f°117v°.
42. AC Arles, BB25, f°77r°.
43. AC Arles, BB25, f°6v° (1625) ; BB53, f°34r° (1768).
44. AC Arles, BB53, f°34r°.
45. AC Arles, BB25, f°6v°-7r°.
46. AC Arles, CC336, f°278r° ; vitres : f°291v°.
47. AC Arles, CC332, f°102v°.

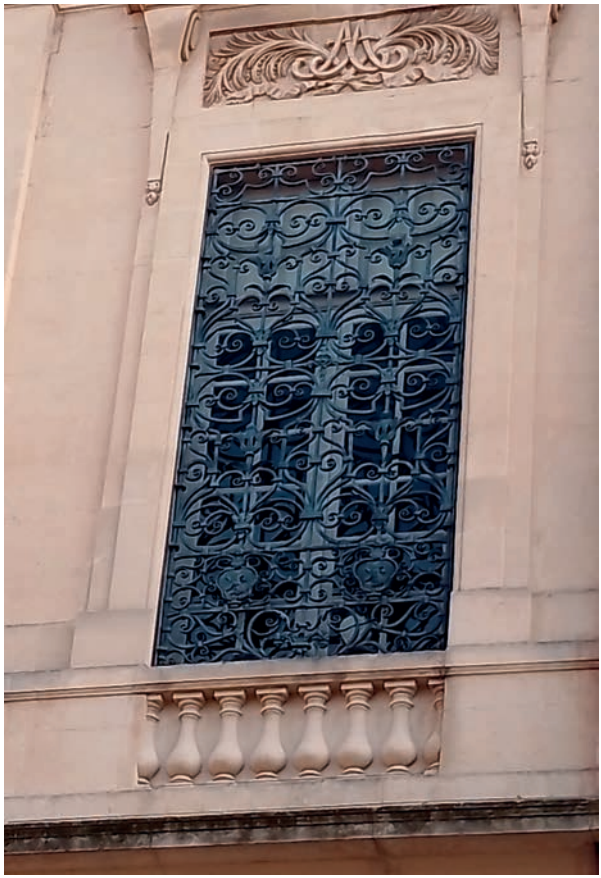


Fig. 4 - La fenêtre munie d'une grille de l'ancienne salle des archives de l'hôtel de ville.

fer forgé qui fut placée à la fenêtre en 1679[48] *(fig. 4)*. C'est d'ailleurs la seule fenêtre de l'hôtel de ville à en être munie. En 1693, une clé de la nouvelle salle fut solennellement remise au maire par le greffier secrétaire[49].

En plus de la protection physique, les archives furent placées sous la protection du lion, symbole de la ville, dont la devise initiale disait qu'il fallait se méfier de sa colère : « URBS ARELATENSIS HOSTIBUS EST HOSTIS ET ENSIS » (La ville d'Arles, glaive et ennemie pour ses ennemis), abrégée aujourd'hui en « AB IRA LEONIS » (Par la colère du lion). Au-dessus de la porte se trouve un cartouche aux armoiries de la ville entourée d'une mention « CARTOPHILACIA ARELATIS. LATENT IN UMBRA LEONIS » (Les archives reposent à l'ombre du lion). *(Voir couverture.)*

1.3. Les autres fonds :

Hormis les documents produits par l'administration municipale, les archives se sont enrichies de fonds extérieurs dont les plus importants furent :

- Le fonds des associations d'arrosants :

Le rapport d'inspection du 29 avril 1950 mentionne que le local principal (actuelle salle Joseph Imbert) est « insuffisant pour assurer le versement régulier et le classement des fonds modernes. Il convient d'aménager le galetas (grenier). Les trois ou quatre salles qui contiennent les archives de divers syndicats d'arrosage pourraient être restructurées. Les archives postérieures à 1815 qui se trouvent dans la salle voûtée et celles du grenier peuvent être susceptibles de très larges triages... La conservation et le versement des archives modernes sont plus que négligés depuis un demi-siècle ; des destructions irraisonnées ont certainement eu lieu, et il faudra s'attendre à trouver d'énormes lacunes[50] ».

Le 18 juillet 1950, Albert Waton-Chabert, syndic des arrosants de la Crau, écrivit au maire d'Arles pour l'informer que « la caisse du crédit agricole a fait édifier au Plan de la Cour la « maison de l'Agriculture » en réservant pour les associations territoriales une vaste salle de réunion où seront déposées toutes leurs archives[51] ». Les archives des associations territoriales quittèrent donc la salle du deuxième étage de l'hôtel de ville.

Ce fonds fut à nouveau déposé dans les archives en 2005[52]. Il se compose de 140 mètres linéaires de documents du XVI^e^ siècle aux années 1980, issus des diverses associations territoriales d'Arles dont la vocation est l'irrigation, l'assainissement et la protection contre le fleuve ; des

48. AC Arles, CC450, f°127r°-v°, 138r°-v°.
49. AC Arles, BB39, f°261r°.
50. AC Arles, D628.
51. *Idem*.
52. AC Arles, Délibération n°2004.806

archives de la commission centrale, organe consultatif créé par Napoléon Ier pour veiller à l'application du règlement impérial des associations territoriale d'Arles ; et des archives de l'organisme de gestion, structure de gestion des associations mise en place en 1965.

- Le fonds des études notariales d'Arles :

Le 28 novembre 1812, Yvaren, le doyen des notaires d'Arles, précise que chacun des notaires a toujours été dépositaire de ses propres minutes et qu'il n'a jamais existé de dépôt les regroupant[53]. Cela est confirmé par la réponse à la sixième question du questionnaire que le préfet adressa au maire d'Arles le 17 mars 1820 : « ...chacun d'eux (les notaires) est toujours resté dépositaire de ses propres minutes[54]... »

Bien que dépendant des archives départementales, les archives des notaires d'Arles restèrent dans un premier temps à Arles ; elles furent regroupées en 1928 dans un dépôt annexe des Archives, situé dans l'ancien archevêché.

Le 3 mai 1954, se posa le problème de l'équipement d'un nouveau local. M. Villard, archiviste du département, préconisait de placer les rayonnages avant le transfert, ce qui excluait la possibilité de réutiliser les rayonnages précédents. Un rayonnage (temporaire ?) a été confectionné et utilisé pour le transfert des archives et des rayonnages anciens[55]. Le 1er juin 1954, une inspection de M. Celier, inspecteur général des archives, eut lieu. La salle des archives notariales présentait un certain danger pour l'humidité, et une aération fut projetée[56].

Une délibération du 31 mars 1967 montre qu'à l'époque, les archives notariales constituaient un dépôt des archives départementales ; toujours conservées à Arles, il fut question de l'aménagement d'un dépôt destiné leur conservation et à leur classement[57]. Elles furent transférées à Marseille du 10 au 13 octobre 1972[58].

- Le fonds de l'hôpital :

Le 30 mars 1550, Jehan de Camaret, ancien notaire et donatif de l'hôpital avait, par testament de 1533, demandé qu'une salle d'archives soit créée à l'hôpital, ce à quoi le Conseil donna son assentiment[59].

Plusieurs inventaires anciens des archives de l'hôpital existent. Le premier fut fait par François de Remuzat, notaire, un deuxième en 1741 et

53. AC Arles, Délibération n°2004.806
54. *Idem*.
55. *Idem*.
56. *Idem*.
57. AC Arles, D69, n° 13204.
58. AC Arles, D628.
59. AC Arles, BB13, f°79v°.

1742 par Guillaume Simon, bourgeois d'Arles. Antoine Raybaud, avocat et administrateur, effectua le troisième. Le quatrième fut réalisé par Paul de Ricard, archiviste du département, le 30 juin 1851. Le cinquième inventaire fut exécuté par Antoine Robolly. Enfin, après la Seconde Guerre mondiale, Violette Mejan et Jean Lecutiez ont établi un résumé détaillé des archives en quatre volumes et un répertoire[60].

Le fonds des archives hospitalières du XIVe au XIXe siècle avait été déposé aux archives d'Arles en mars 1972[61]. Le 27 avril 1972, le conservateur en chef des archives départementales écrivit au maire d'Arles, suite à sa visite du 26 avril. Les archives anciennes, très bien aménagées dans la salle du cloître, ont été enrichies par l'apport des archives de l'ancien hôpital[62].

La délibération du 2 février 1984 approuva le dépôt des archives du XXe siècle du centre hospitalier général aux archives municipales[63].

- Les fonds d'architectes :

Trois importants cabinets d'architectes ont donné leur fonds aux archives d'Arles :

Le fonds Van Migom-Pélissier :

Jacques Van Migom (1907-1973) fit ses études à l'école des arts décoratifs, puis commença à exercer comme architecte DPE à Paris. En 1937, nommé architecte ordinaire des Monuments historiques, il ouvrit un cabinet à Arles. Jean Pélissier (1927-) fit ses études à l'école des Beaux-Arts de Lyon, il commença à travailler en tant qu'employé chez Jacques Van Migom.

Vers 1954, Jacques Van Migom et Jean Pélissier, devenu architecte DPLG, s'associèrent en fondant une société civile immobilière et une société civile d'architectes. Michel Van Migom, fils de Jacques Van Migom et architecte DPLG, rejoignit à son tour la société en 1963. Le cabinet Van Migom/Pélissier, situé au 29 rue des Arènes, compta jusqu'à une vingtaine d'employés, fut la plus importante agence d'architectes d'Arles de l'époque, et l'une des plus prospères du département. Il contribua largement à la reconstruction d'Arles et à la réalisation des grands ensembles à Griffeuille, aux Alyscamps, au Trébon, à Barriol, mais également dans la région de l'étang de Berre et à la construction de nombreux pavillons et logements pour les personnes âgées dans tout le département.

60. Garagnon (R.), « Les archives hospitalières d'Arles », dans *De l'apothicaire au pharmacien*, Arles, Muséon Arlaten et Centre hospitalier, 1992, p. 205.

61. Date de réception du fonds ; il ne semble pas qu'il y eût alors de délibération municipale.

62. AC Arles, D628.

63. AC Arles, 52W21, délibération n° 84019 ; 23w25.

Le cabinet Van Migom/Pélissier a, entre autres, travaillé à Arles sur des projets et conduit à leur terme des chantiers aussi divers par leur vocation et leur esthétique que les papeteries du Rhône, la salle des fêtes, le stade Fournier, la clinique Jeanne d'Arc, l'immeuble de la sécurité sociale et l'hôtel des impôts mais il s'est également distingué par son activité dans la région, de Montpellier à Menton.

Outre ces commandes publiques, qui représentent une grande part de l'activité du cabinet, Van Migom et Pélissier ont aussi beaucoup travaillé pour des particuliers. L'activité du cabinet s'acheva vers 1985, époque à partir de laquelle Michel Van Migom et Jean Pélissier continuèrent à exercer séparément.

Ce fonds, cohérent et homogène, est d'une grande valeur technique et documentaire. Il permet en particulier l'illustration et l'étude des grandes mutations que représentent la reconstruction d'Arles et la réalisation des logements sociaux dans l'histoire de l'évolution urbaine de la ville. Il constitue donc une source de première importance pour l'étude de l'urbanisation et de l'architecture moderne d'Arles et de sa région. Le fonds fut donné à la ville et accepté par délibération municipale du 25 septembre 1998[64].

Le fonds Sala :

Émile Sala (1913-1998) était fils d'un artiste peintre et portraitiste de renom dans les années 30. Il fit de brillantes études aux Beaux-Arts et à l'Institut d'urbanisme de Paris. Devenu architecte DPLG en 1938, il commença son activité dans une agence d'architectes en Savoie ; c'est dans la Résistance (plateau des Glières) qu'il prit le nom de Marc-Émile, qu'il conserva. Après la guerre, il travailla dans le Nord où il œuvra comme architecte en chef adjoint à la reconstruction de Dunkerque, et réalisa notamment le casino-hôtel de la station balnéaire de Bray-Dunes. À Paris, il construisit, entre 1952 et 1960, des immeubles collectifs de standing (Neuilly et Versailles) et des villas (villa Sourzac). À la même époque, il mena d'importantes études en association dans le cadre du plan de Constantine en Algérie.

C'est en 1960 qu'il arriva à Arles où il travailla, à plusieurs reprises, en association avec des confrères (Imbert, Pélissier/Van Migom et Association ARENA, Varnitzky, Jouve...) et où il finit sa carrière au milieu des années 80. En 1986, le cabinet Sala est repris par l'architecte Maurice Laffite. Marc-Émile Sala acheva sa carrière comme expert auprès du tribunal d'instance et de grande instance de Tarascon. À Arles et dans sa région, entre 1960 et 1984, on lui doit la construction ou l'extension de bâtiments aux vocations diverses :

64. AC Arles, Délibération n°98-315.

– écoles et groupes scolaires (notamment l'école Émile Loubet, l'école maternelle Victoria Lyles, le CES Robert Morel…),
– Institut de régulation et d'automation avec sa cafétéria,
– foyer restaurant club de personnes âgées au Trébon,
– centre œcuménique « Emmanuel » à Barriol,
– hôtels (« Le Select » devenu « Le Cheval Blanc », « Primotel »…),
– immeubles d'habitation (les 130 appartements des « Cèdres Bleus » à Trinquetaille…), des lotissements comme le groupement des 30 maisons à patio du Mas de Bigau à Saint-Rémy-de-Provence, des résidences de vacances (« Le Vaccarès » aux Saintes-Maries-de-la-Mer...).

Par ailleurs, il restaura des églises (Saint-Étienne du Grès, Saint-Rémy-de-Provence…), construisit ou réhabilita des logements HLM (207 logements au Trébon mais aussi à la Genouillade, à Griffeuille, à Bigot…).

Comme architecte en chef, il dirigea et coordonna, à partir de 1969, les opérations d'aménagement de la Z.U.P du Plan du Bourg.

Cependant, c'est dans la conception de maisons d'habitation, notamment de standing, qu'il excella et donna, chaque fois que les conditions le lui permettaient, libre cours à son imagination et à son art. Ainsi, pour un pédiatre à Arles, il imagina une maison qui, vue du ciel, a la forme enroulée d'un fœtus dans le ventre de sa mère. De même, il conçut à Gordes (Vaucluse) pour le repos d'une famille parisienne ce qui ressemble à une petite forteresse en pierres sèches du pays, une bastide contemporaine dans le style des « bories » d'autrefois.

Il réfléchit à un nouvel art d'habiter et de vivre, privilégie confort et fonctionnalité, choisit des matériaux nobles, recherche harmonie, équilibre des volumes, joue avec les perspectives, la lumière, les couleurs… Ses réalisations, à la fois sobres et raffinées, sont contemporaines voire avant-gardistes ; il n'hésite pourtant pas à puiser son inspiration dans l'histoire, les usages et traditions du pays, utilise formes et matériaux locaux, inscrivant toujours parfaitement ses compositions dans le paysage environnant.

Il remit au goût du jour la cour intérieure ou « patio » dont il dota nombre de ses villas. Il tenta notamment de concilier architecture de qualité et logement social en imaginant « la maison à patio » en milieu urbain.

Les archives laissées par Marc-Émile Sala témoignent de la réflexion qu'il a menée sur le rôle de l'architecture ; elles sont autant de jalons pour reconstituer sa carrière puisqu'elles vont de l'après-guerre au milieu des années 80. Elles se composent de calques, dossiers de pièces écrites et graphiques, photos, articles de revues spécialisées consacrés à ses réalisations ainsi que de la maquette du projet d'aménagement de la ZUP

de Barriol ; elles représentent environ 8,5 mètres linéaires de documents. Le fonds Sala fut donné le 21 décembre 2006 à la ville d'Arles[65].

Le fonds Tétrel :

Jean-Louis Tétrel, sur le point de prendre sa retraite, souhaita faire don à la ville des archives provenant de l'activité de son cabinet d'architecte afin que ces documents soient conservés et communiqués aux Archives communales. Ce fonds représente 27 mètres linéaires de dossiers de pièces écrites, de carnets de notes et de croquis, de plans et calques ainsi que de photos et négatifs, pour la période 1963-2008.

Jean-Louis Tétrel, né en 1945 à Paris, fit l'école des Beaux-Arts et débuta comme dessinateur dans des cabinets d'architecte. Installé à Arles en 1975, il commença en 1979 des études d'architecture. En 1981, il obtint le diplôme d'architecte DPLG et en 1982 ouvrit une agence à Arles. Celle-ci développa une pratique essentiellement orientée vers des opérations urbaines pour des maîtres d'ouvrage privés ou publics, pour des logements ou des équipements. Elle intervint aussi régulièrement pour des missions en assistance à la maîtrise d'ouvrage et pour des études préalables, études de faisabilité ou études de définition auprès de collectivités.

Jean-Louis Tétrel travailla en collaboration avec d'autres cabinets soit ponctuellement, en co-traitance pour des opérations d'importance, soit en continuité et par affinités, avec différentes agences tels les cabinets Denis Froidevaux à Paris et Philippe Lointier à Nîmes. En 1994, il fut ainsi lauréat, avec D. Froidevaux, du concours pour la reconversion du fort Saint-Jean à Marseille en centre culturel pour le développement de la mémoire des Français d'outre-mer ; mais ce premier projet sera abandonné par la ville de Marseille. En 2000, il travailla également avec François Seigneur pour créer un espace de restitution de la grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc.

Mais à la suite des différents concours, l'agence se spécialisa peu à peu dans les programmes culturels publics et plus particulièrement dans les espaces scéniques et les médiathèques. Le projet qui marqua d'ailleurs la carrière de Jean-Louis Tétrel est celui de la réhabilitation de l'ancien hôpital d'Arles, racheté par la ville en 1983. En 1985 en effet, la ville lança un concours d'idées pour revaloriser cet ensemble de bâtiments par une opération culturelle et urbanistique de nature à revitaliser le centre-ville. Les travaux furent confiés à l'équipe d'architectes composée du Parisien Denis Froidevaux et de Jean-Louis Tétrel. Ils transformèrent les 7200 m² qu'offrait l'ancien hôpital en espace culturel.

Le quadrilatère du XVIe siècle est notamment prolongé au nord par un volume contemporain où jaillissent d'immenses arbres métalliques

65. AC Arles, Délibération n°2006.362.

sur lesquels s'accroche une verrière qui descend en cascade vers l'ancien cloître de l'église des Trinitaires. Les travaux, commencés en 1985, trouvent leur aboutissement avec l'ouverture de la médiathèque en février 1989. En 2002, l'agence de Jean-Louis Tétrel a été chargée de la réhabilitation et de l'aménagement de l'aile sud en vue de la création de salles d'exposition.

Les archives données par Jean-Louis Tétrel reflètent donc l'activité de son agence, depuis sa création en 1982 à la fin des années 2000, à Arles où il construisit également la maison de retraite de Saint-Césaire et travailla à plusieurs projets, comme l'ensemble résidentiel pour personnes âgées à la Croisière et la gare de tourisme fluviale. Elles permettent aussi de connaître les nombreux projets qu'il a conduits dans toute la moitié sud de la France. Elles furent données à la ville d'Arles le 19 octobre 2011[66].

2. Les différents lieux :

2.1. Avant l'hôtel de ville de Mansart :

On ne trouve pas de trace de mention d'un lieu de stockage pour les archives antérieur au XVe siècle. En 1421, une pièce fut tout d'abord louée dans la demeure d'un consul, Pons d'Eyguières[67].

En 1424, la ville acheta 260 florins la maison du notaire Pierre Bertrand, près du palais de justice, pour servir de maison commune[68] *(fig. 5, page 38)*. Dès 1427, un inventaire des biens s'y trouvant est dressé et nous donne pour la première fois des détails sur les conditions matérielles de conservation des archives. Elles sont enfermées dans une pièce et rangées dans des « cayssas » comportant des « cayssons », sans doute des coffres divisés en compartiments, ainsi qu'une armoire contenant des livres de comptes de la ville[69] *(fig. 6, page 39)*. Dans la même pièce, se trouve également un vieux coffre contenant des carreaux d'arbalètes « veratons[70] ». Des armes y étaient donc aussi entreposées, ce qui est confirmé par l'inventaire de 1439 qui fait état, à côté de plusieurs coffres contenant les archives, de « bombardellas, colobrinas[71]... »

66. AC Arles, Délibération n° 2011.300.

67. AC Arles, CC137. C'est dans cette maison, qui servait alors probablement de Maison commune, qu'était enfermée l'armoire contenant les privilèges et titres de la Communauté.

68. AC Arles, CC142, f°13r°.

69. AC Arles, AA7, f°50r°, colonne de droite. Je remercie Philippe Rigaud de m'avoir transmis sa transcription. Celle-ci figure en annexe dans la version en ligne du présent bulletin sur le site www.amisduvieilarles.com

70. AC Arles, AA7, f°50v°, colonne de gauche. La transcription de Philippe Rigaud figure en annexe dans la version en ligne du présent bulletin sur le site www.amisduvieilarles.com

71. CC158, f°49r°. La transcription de Philippe Rigaud figure en annexe dans la version en ligne du présent bulletin sur le site www.amisduvieilarles.com

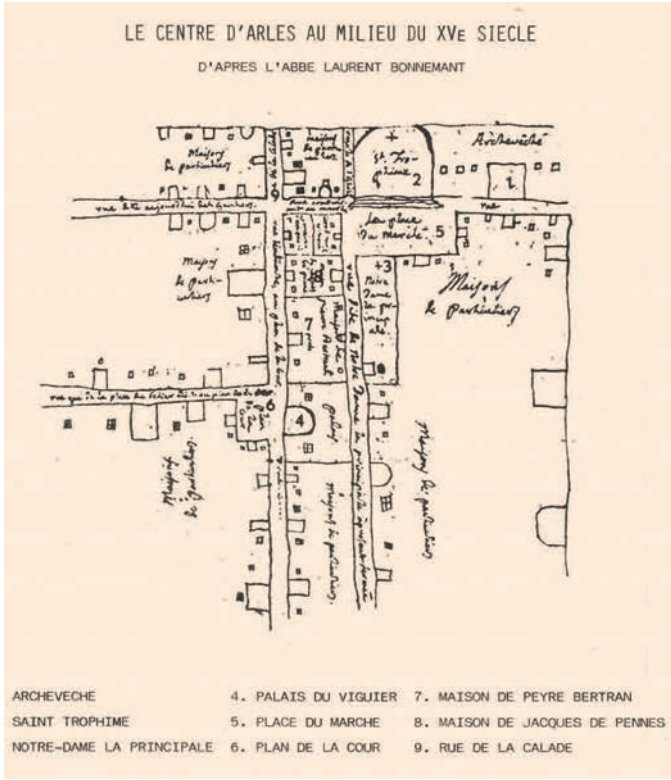


Fig. 5 - Plan du centre d'Arles avec les maisons de Peyre Bertran et Jacques de Pennes, louées pour faire office d'hôtel de ville.

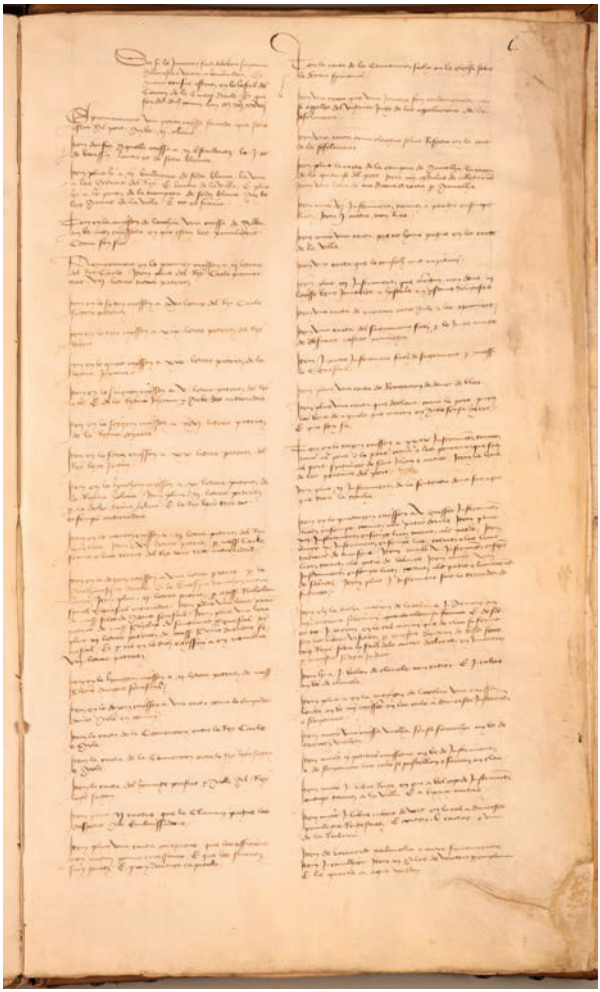


Fig. 6 - L'inventaire de l'hôtel de ville où sont répertoriées les archives.
(AC Arles, AA7, folio 50r°)

En 1439, les archives et les écritures de la ville sont dans la maison de la ville : « la mayson subeyrana ont es l'archieu de la villa e de las scripteras[72]. »

Le 31 juillet 1452, cette maison de la ville menaçant ruine, une maison appartenant à Berenguier Palhade fut louée pour les assemblées du Conseil de ville, pour y entreposer les armes, les livres des privilèges[73]... Le 14 septembre 1455 (1456), se tint le premier Conseil de ville dans la salle haute de la Maison commune nouvellement acquise et établie dans celle de Jacques de Pennes, ancien prévôt de l'église d'Arles ; y sont également entreposés des « privilèges, livres de la Communauté et *alia artificia*[74] ». Les archives y furent conservées dans une cave voûtée (« in domo cratata inferiori »), probablement par crainte du feu[75]. Lors du Conseil du 13 février 1485, l'assemblée arrêta que les archives seraient mises en ordre et que l'on ferait une salle basse pour les entreposer. Des commissaires furent nommés pour la réaliser[76]. La délibération du 16 décembre 1486 fait mention de la dépense de 75 florins pour les ouvrages de serrurerie et menuiserie pour les archives en déduction de ce que « montaran las portas fenestras dans et caissas de l'archives[77] ».

En 1560, des travaux furent effectués dans la salle des archives dont le mur était en mauvais état[78].

Au début du XVIIe siècle, la pièce fut agrandie ; on ouvrit alors une fenêtre dans le cabinet se trouvant au-dessus des archives afin de pouvoir y loger des papiers ; s'opéra alors une distinction entre « archives basses » et « archives hautes ».

En mai 1651, « l'exiguïté de l'appartement contenant les archives hautes ne permettant pas d'apporter à l'arrangement des papiers tout l'ordre nécessaire, il fut décidé de le relever d'un étage[79] ». On retrouve ce projet le 21 novembre 1655 ; la quantité des archives était alors telle qu'il

72. CC158, f°49v°. La transcription de Philippe Rigaud figure en annexe dans la version en ligne du présent bulletin sur le site www.amisduvieilarles.com

73. AC Arles, BB3, f°237v°.

74. AC Arles, BB4, f°17r°. CC138 ; CC185. Cet hôtel de ville était sur une partie de l'emplacement de l'hôtel de ville actuel (Ms Anibert, Annales, f°246) ; le 16 février 1443, les syndics achetèrent la maison de Jacques de Pernis pour l'établir (BB3, f°22r°). Voir délibération du 30 novembre 1442, BB3, f°344v°.

75. AC Arles, CC185, 195 ; Heurley-Chaunier (Fr.), *Guide des archives communales d'Arles*, Arles, Archives communales, 1989 p. 31.

76. AC Arles, BB5, f°422r°.

77. AC Arles, BB5, f° 447v°.

78. AC Arles, CC321, f°164v°.

79. AC Arles, BB29, f°701r°.

fut décidé de hausser le *membre* haut où faire les réparations nécessaires pour loger les sacs et papiers dans les archives[80].

Il fallut équiper ce nouveau local ; lors du Conseil du 25 mars 1656, les consuls annoncèrent que « la nécessité qu'il y avait de loger les sacs, les liasses et papiers de la Communauté dans les archives hautes les avait obligés de faire faire des armoires dans les *membres* de leurs archives pour y tenir et conserver lesdits papiers avec plus d'ordre[81] ».

2.2. L'hôtel de ville de Mansart :

Pendant les travaux de construction du nouvel hôtel de ville[82], les archives furent transférées chez le notaire Gaspard Brunet, puis, le 1er mai 1667, dans la maison de Claude François de Ballarin et de Goult, rue de la Calade, qui servait alors d'hôtel de ville provisoire[83], et l'armoire qui les contenait fut alors consolidée[84]. Le 13 janvier 1675, elles furent installées dans le nouvel hôtel de ville[85] ; elles y restèrent pendant les trois siècles suivants. *(Fig. 7, page 42.)*

Pour contenir les documents, 24 armoires furent confectionnées en 1675 par Guillaume Aubert, menuisier d'Arles, pour la somme de 220 livres[86]. Ces armoires occupaient entièrement deux côtés de la salle. Elles mesuraient une canne de hauteur et deux pans de profondeur, et étaient divisées de chaque côté en 12 parties égales ; elles étaient sobres, sans décoration particulière : « elles seront faites toutes unies sans autre

80. AC Arles, BB30, f°405r° ; BB32, f°389v°-390r°. « Le grand nombre des sacs et papiers de la Communauté qu'il faut loger dans les archives hautes et le peu de moyen qu'il y a de les ranger avec ordre a fait délibérer autrefois par le Conseil de hausser d'un membre lesdites archives hautes pour loger avec plus de commodité lesdits sacs et papiers ce qui n'a pas été exécuté quoique le dit nombre de papiers augmente tous les jours en sa peine de les loger avec ordre plus grande. C'est pourquoi messieurs les consuls ont voulu faire ladite proposition au Conseil pour savoir s'il sera d'avis de hausser le dit membre haut ou faire quelques autres réparations pour loger lesdites sacs et papiers dans lesdites archives.
Le Conseil a donné pouvoir à messieurs les consuls de faire faire le dit membre ou telles autres réparations qu'ils trouveront nécessaires dans les archives pour le logement des sacs et papiers approuvant la dépense faite à cette occasion. »

81. AC Arles, BB32, f°424r°.

82. Boyer (J.), « Jules Hardouin-Mansart et l'hôtel de ville d'Arles », dans *La Gazette des Beaux-Arts,* juillet-août 1969, 1-32.

83. AC Arles, BB34, f°326r°. Le 22 juillet 1668, cette maison fut louée pour 3 ans au prix de 300 livres par an : BB34, f°445r°.

84. AC Arles, CC133, f°21r°.

85. AC Arles, BB35, f°444v°.

86. AC Arles, BB36, f°55v°.

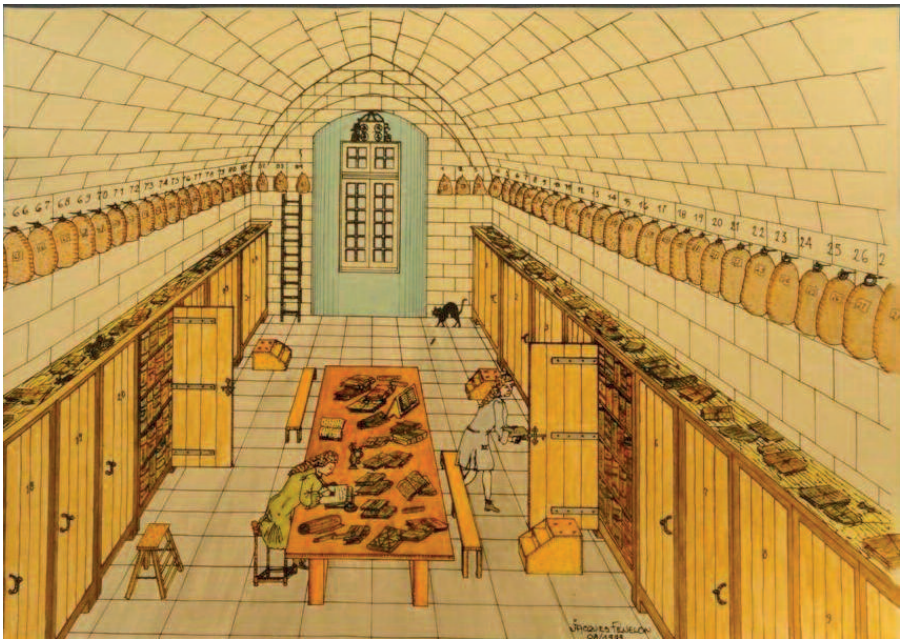


Fig. 7 - Restitution de la salle des archives de l'hôtel de ville au XVIII^e siècle. *(Jacques Fénelon, 1999.)*

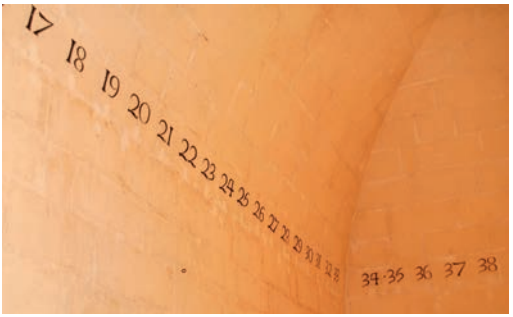


Fig. 8 - Les numéros de classement des sacs d'archives suspendus dans la salle (les crochets sont disparus aujourd'hui).

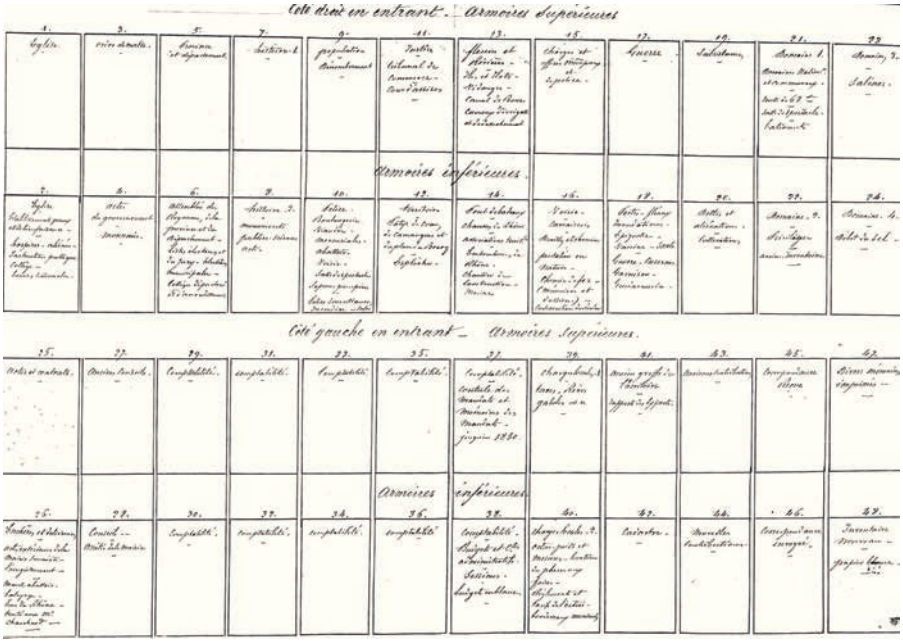


Fig 9 - Plan des armoires contenant les archives dans l'hôtel de ville au XIXe siècle.
(AC Arles, 9doc21.)

architecture que la corniche qui régnera tout le long » ; le devant était en bois d'aube et le reste fait « d'Ais de taulau » (planches)[87].

Les travaux de l'hôtel de ville n'étant pas terminés, jusqu'en 1768 ce fut la salle des archives qui était aussi utilisée pour tenir les assemblées du Conseil. Le 17 novembre 1768, il fut décidé de mettre fin à cette pratique, les assemblées devant alors se tenir dans la salle du conseil[88].

Le mobilier de la salle des archives se composait en outre d'une table en sapin, d'une échelle, d'un paravent à six portes de dix pans et demi de hauteur et de six escabeaux de noyer garnis de « vache de Rossy » avec des clous dorés. En 1778, deux tablettes de bibliothèque, en bois de chêne et d'aube, furent placées de chaque côté de la porte d'entrée.

Des « papiers inutiles » étaient placés sur les armoires, et des documents des procès enfermés dans des sacs pendus à des chevilles *(fig. 8, page 42)*.

À l'aube du XIXe siècle, les archives étaient toujours conservées dans cette même salle. À cette époque, sur chacune des 24 armoires, s'était accumulée une grande quantité de papiers en désordre et, tout autour de la salle, pendant à des branches de fer scellées, 85 sacs de papiers d'anciens procès[89].

Les armoires confectionnées au XVIIe siècle ne suffisaient plus à contenir l'ensemble des archives ; en 1819, André Robolly, archiviste de la ville, demanda des armoires supplémentaires. Il fallut cependant attendre le Second Empire pour que 24 nouvelles armoires soient confectionnées et ajoutées aux premières. La pièce étant déjà entièrement occupée par les 24 armoires du XVIIe siècle, les nouvelles leur furent superposées. Des 48 armoires ainsi formées, 30 contenaient les archives anciennes et les 18 restantes les archives modernes *(fig. 9, page 43)*.

Le 17 mars 1820, le préfet adressa une série de questions au maire d'Arles sur ces archives ; la réponse à la deuxième question nous apprend qu'elles étaient alors logées dans « une pièce très spacieuse dans les bâtiments de l'hôtel de ville même[90] ».

Rappelons qu'en juin 1944, en prévision des bombardements et des combats de la Libération, les archives furent mises à l'abri à Javon d'une part et à l'archevêché d'autre part[91]. Notons que les archives ne

87. AC Arles, BB80, f°24r°-25r°, 18 juillet 1675.

88. AC Arles, BB53, f°34v°. La salle du conseil semble ne pas être finie à l'époque, son plafond ainsi que l'achat du lustre de la comtesse d'Ampari d'Avignon ne furent décidés que le 5 août 1767 : BB52, f°387v°, 413v°.

89. AC Arles, D628.

90. *Idem*.

91. AC Arles, D628, Lettre du préfet au maire d'Arles, 3 novembre 1944.

furent pas les seules, certaines œuvres arlésiennes (tableaux, tapisseries...) avaient été aussi mises à l'abri dans le château de Javon dans le Vaucluse[92].

Le rapport d'inspection des archives d'Arles du 20 juin 1945 montre que les archives anciennes étaient bien conservées dans des placards suffisants. Il est alors demandé que la salle où elles étaient déposées soit réservée à cet usage unique. Les serrures des placards, forcées lors de la Libération, devaient être remises en état. Les archives modernes étaient quant à elles déposées dans le grenier de l'hôtel de ville. Les papiers y étaient en vrac. Un dépôt à l'archevêché avait été envisagé par le prédécesseur de M. Lachat. Il n'y avait pas d'archives classées depuis 1815. Il fallait en outre s'occuper des caisses évacuées pendant la guerre, notamment à Javon[93].

Le 19 avril 1956, une mission de l'inspecteur général Baudot a examiné les conditions de conservation des archives municipales d'Arles. Ces dernières occupaient deux salles de l'hôtel de ville et étaient « d'une exceptionnelle richesse surtout concernant les fonds antérieurs à la Révolution ». La grande salle d'archives du premier étage convenait parfaitement pour assurer une bonne conservation des collections. Au second étage était la salle des archives contemporaines. Il fut préconisé de distinguer les crédits affectés à la bibliothèque des crédits indispensables à l'aménagement des archives[94].

En 1963 les archives se trouvaient encore, pour la période ancienne, dans cette même salle de l'hôtel de ville[95].

2.3. Le cloître de Saint-Trophime :

Le 8 mars 1966, l'archiprêtre de Saint-Trophime envisagea avec M. Bard, conseiller municipal, d'abandonner la salle ouest du cloître pour l'affecter à un magasin d'archives[96]. Le Conseil du 22 septembre 1966 délibéra de l'aménagement et de l'équipement d'une salle d'archives dans cette salle (ancien réfectoire)[97].

Le 8 mars 1967, un rapport de Jean Lecutiez confirmait qu'un local était en cours d'aménagement pour la conservation des archives

---

92. Luperini (D.), *La fin de la guerre en Arles*, Mémoire de maîtrise, Université Paul Valéry, Montpellier 1995, p. 113-114.
93. AC Arles, D628.
94. AC Arles, D628.
95. Méjan (V.), « Notices sur quelques archives municipales » dans *Archivum*, vol. XIII, 1963, p. 33.
96. AC Arles, D628.
97. AC Arles, D69, n°13082.



Fig 10 - La salle de lecture de la bibliothèque et des archives dans l'ancien archevêché.

municipales ; le transfert et la mise en rayons des archives antérieures à 1791 étaient terminés[98].

Le 7 juillet 1967, le conservateur en chef des archives départementales écrivit au maire d'Arles pour lui faire part de sa satisfaction suite à sa visite du 30 juin 1967. Il y constata notamment que le déménagement de la grande salle de la mairie (actuelle salle Joseph Imbert) était achevé. Le déménagement du grenier du second étage de la mairie restait encore à prévoir[99].

Notons que la salle de lecture était commune avec celle de la bibliothèque, située au premier étage de l'archevêché *(fig 10)*.

Le 26 avril 1972, eut lieu une nouvelle visite des Archives départementales qui atteste que les archives anciennes étaient très bien aménagées dans la salle du cloître.

Ce furent les années 80 qui virent d'importantes modifications. Un avant-projet daté du 24 septembre 1980 montre que rien ne semblait arrêté à cette date[100]. Il précisait que les archives contemporaines étaient toujours « engrangées dans le grenier de la mairie et un peu dans tous les services, ce qui doit être résolu au plus vite, si l'on ne veut pas prendre le risque de voir se détruire ou se perdre des documents d'importance capitale sur le plan administratif ou historique ». Il préconisait « un réaménagement du dépôt actuel et un aménagement de l'ancien local des artisans, ainsi que du couloir d'accès au grenier de la mairie et donc de commencer leur classement, mais aussi de sérieusement améliorer les conditions de travail et la qualité du service rendu, en créant une salle de lecture dans la salle du cloître[101] ». Ainsi, une salle de lecture, indépendante de celle de la médiathèque, fut projetée ainsi que des magasins supplémentaires, avec des rayonnages mobiles, venant compléter le premier dépôt du cloître.

Le chantier débuta le 3 juin 1981 et devait initialement s'achever le 15 juillet 1981. Le compte rendu de la quatrième réunion de chantier du 17 juin 1981 montre que les travaux étaient alors suspendus à la construction d'un plancher métallique pour supporter les rayonnages mobiles.

Le compte rendu n° 7, du 8 juillet 1981, montre que tous les travaux étaient terminés excepté la peinture, la pose d'appareils électriques et la fermeture de l'ouverture donnant dans la salle d'attente de l'école.

98. AC Arles, D628.
99. *Idem*.
100. *Idem*.
101. *Idem*.



Fig. 11 - L'actuelle salle de lecture des archives à l'Espace Van Gogh.

Les rayonnages furent posés par la société Dexion-Feralco durant l'été 1981[102]. Le 11 janvier 1982, les archives modernes, jusqu'alors conservées dans le grenier de l'hôtel de ville, furent transférées dans la salle qui abrite aujourd'hui l'école maternelle du cloître (ancien local des artisans). Cette nouvelle salle comprenait une salle de tri et deux salles de rayonnages. La commission de sécurité passa le 1er avril 1982. La salle de lecture avait une superficie de 70 m2 et pouvait accueillir jusqu'à dix personnes. Les salles de tri et d'archives du rez-de-chaussée étaient inaccessibles au public. Un avis favorable ayant été donné, la nouvelle salle des archives pouvait ouvrir[103]. Une exposition marqua cette ouverture[104]. Ces travaux coûtèrent 1 020 000 Frs à la ville[105].

2.4. L'espace Van Gogh :

La réhabilitation de l'ancien Hôtel-Dieu par les architectes Froidevaux et Tétrel en s'inspirant du tableau que Van Gogh a peint en avril 1898 alors qu'il y était hospitalisé, et la volonté d'en faire un lieu culturel aboutit à l'Espace Van Gogh. En février 1989, la médiathèque, jusqu'alors à l'étroit dans l'ancien archevêché, y fut transférée. L'Espace Van Gogh fut inauguré le 17 février 1989[106]. Les Archives ne tardèrent pas à rejoindre ce nouveau lieu et une nouvelle salle de lecture, de 100m^2 fut ouverte début 1989[107] (fig. 14)

En effet, dès le 30 septembre 1986, une délibération attestait d'une demande de subvention pour l'aménagement du service des Archives à l'Espace Van Gogh[108], la délibération du 20 avril 1988 concernant quant à elle l'aménagement proprement dit du service[109].

Michel BAUDAT

---

102. AC Arles, D628.
103. AC Arles, D628 ; D763 ; *Arles informations municipales*, n° 54, mars 1982, p. 8-11 ; n° 57, juillet 1982, p. 12-13.
104. Heurley-Chaunier (Fr.), *Les archives ouvertes*, Arles, Archives municipales, 1982.
105. AC Arles, D113, n° 6987, délibération du 30 avril 1982.
106. *La médiathèque ouvre l'espace,* Arles magazine, Supplément n° 50, février 1989.
107. *Arles magazine,* 1989 ; Heurley-Chaunier (Fr.), *Guide des archives communales d'Arles*, Arles, Archives communales, 1989 p. 38.
108. AC Arles, 52W79, 52W83, délibération n° 8274.
109. AC Arles, 52W109, 52W112, délibération n° 8718.

ANNEXE

TRANSCRIPTIONS (EFFECTUÉES PAR PHILIPPE RIGAUD)

1. Folio 50 (recto, colonne de droite) de l'inventaire de 1427 de l'hôtel de ville *(figure 6, page 39)*.

Sec si lo inventari fach dels bens scripturas albarestas veratons bombardas et autras causas estants en lo hostal del comun de la ciutat darle et que son del dich comun lan M III C XXVII.
Et premierament une petita cayssa ferrada que solie estar al port anbe II caus.
Item dendra aquella cayssa a II estandartz, lo I es de bocassin, lautre esde seda blanca.
Item plus hi a II bandieras de seda blanca, la una a las armas del Rey E lautra de la villa E plus hi a lo penon de la trompeta de seda blanca Anbe las armas de la villa Etot es franiat.
Item en la mayson e larchiu una cayssa de alba anbe motz cayssons en que estan los privilegis coma sen siec.
Premierament en lo premier caysson a II letras del Rey Carle.
Item plus del Rey Carle premier nat VII letras totas patentz.
Item en lo segon caysson a XV letras del Rey Carle segon patentz.
Item en lo ters caysson a XIX letras patentz del Rey Robert.
Item en lo quart caysson a XIX letras patentz de la Reyna Johanna.
Item en lo sinquen caysson a V letras patentz del Rey Loys e de la Reyna Johanna per ambe dos autreidas.
Item en lo seyzem caysson a XVI letras patentz de la Reyna Maria.
Item en lo setem caysson a XX letras patentz del Rey Loys second.
Item en lo huchen caysson a X letras patentz de la Reyna Yolant.
Item plus II letras patentz per la dicha Reyna Yolant E lo Rey Loys ters tot ensemps autreiadas.
Item en lo novem caysson a II letras patentz del Rey Loys ters.
Item e VIII letras patentz per mosen Carlefrayre e luoctenent del Rey Loys ters autreiadas.
Item en lo dezem caysson a una letras patent per lo Archivesque darle, e lo Evesque divinhon autreiadas.
Item plus II letras patentz per Mossen Nicholau Spinel Senescal autreiadas.
Item plus una letras patent de Mossen Folco dagout Senescal.
Item plus III letras patentz de Mossen Peyre dartigue Senescal.
Item plus una letra patent de Mossen Philip de Sangumet Senescal. Et per tal en lo dich caysson a en nombre VIII letras patentz.
Item en lo hongem caysson a II letras patentz de Mossen Peyre dartigue Senescal.
Item en lo dozem caysson a una carta coma lo Emperador donet Arle en comun.

Item la carta de la convencion entre lo Rey Carle e Arle.
Item la carta de la onvencion entre lo Rey Loys Segon e Arle.
Item la carta del homage prestat per Arles al Rey Loys secon.
Item plus II cartas que lo clavari pâque los despens als embayssadors.
Item plus una carta contenent que los officiers non metan penas excessivas, e que los statutz sien sinhatz, e pron dautres capitols.
Item la carta de la convencion facha en la gleysa sobre la decima spiritual.
Item una carta que une juzieva fon condempnada car si appellet del viguier juge de las appellacions de la sosclavaria.
Item une carta com clergue solut respont en la cort de la sosclavaria.
Item plus la carta de la compra de laurelha, la carta de la quitansa del pres.
Item III cedulas de allegacions.
Item una letra de Madama Maria per Aurelha.
Item mays VI instrumentz tocantz a peagis ensemps liatz. Item I autre non liat.
Item mays una carta que tot home pague en los carces de la villa.
Item una carta que lo conselh met capitani.
Item plus III instrumentz que nengun non done ni laysse bens immobles a hostals e a personas religiosas.
Item una carta de convencion entre Arle e los monniers.
Item una carta del sagrament fach per lo juge mage de observar nostres privilegis.
Item I autre instrument fach de sagrament per Mossen lo Senescal.
Item plus una carta de revocacion de dever de blat.
Item plus una carta que declara / coma lo port pren los bens de aquels que moron en Arle sensa heres e que sen fa.
Item en lo trezen caysson a XXIX instrumentz tocantz tant al pont/e lo port / coma a las pencions que fan al port spitaliers de Sant Johan e autres / Item la leva delas pencions del port.
Item plus II instrumentz de la sentencia dona sus aquo que toca la tralha.
Item en lo quatorzen caysson a V grosses instrumentz liatz ensemps / tocantz als patis darle / Item plus XII instrumentz ensemps liatz tocantz als patis/
Item mays X instrumentz ensemps liatz / tocantz a las limitacions de Transens/
Item mays V instruments ensemps liatz tocantz als patis de Lobares /
Item mays VII instrumentz ensemps liatz / tocantz als patis e limitacions de saliech /
Item plus I instrument sus lo terrador de figares.
Item en la dicha mayson de larchiu a I armari an II meians sobeyrans que de elau si ferma – E desot es tot I meian / en lo cal meian / que de clau si ferma son los libres visitatz per maystre Bertran de Rosset secretari real

/ sobre lo fach dels contes declaratz en inventari per maystre Peyre Inart.
Item hi a I balon de clavels non entier / E I cabas anbe de clavels/
Item plus a en la mayson de larchiu una cayssa longa anbe IIII cayssons en las cals a diverses instrumentz e scripturas.
Item ma libre roge en que a bel cop de instrumentz antiqs tocantz a la villa e a LXXX cartas.
Item mays I libre cubert de vert en lo cal a diversses privilegis registratz e conten L cartas e una de la rubrica.
Item de barras de palmellas e autra ferramenta.
Item I cavilhier.
Item III alas de voutors per enplumar E la quarta a agut vallon.

2. Folio 50 (verso, colonne de gauche) de l'inventaire de 1427 de l'hôtel de ville.

Item en la sala hont si tent lo conselh a lo taulier hont sarie lo notari E en aquel es lo libre roge nou encadenat / hon son regestratz los privilegis e convencions de Arle.
Item en lo armari hon esta lo libre del conselh/lo libre dels statutz e de las convencions que si porta totiorn per los sindegues cant prenon los sagramentz.
Item mays hi a una cayssa vielha desbartavellada anbe diversas scripturas vielhas.
Item I banc anbe IIII pecols / E ade lonc environ VI palms de pauc de valor.
Item en mayson ordenada per auzir contes, una caussa maveza que si ferma an clau / E dedins a belcop de scripturas vielhas.
Item plus una cayssa de alba que si ferma an clau e dedins a una servelliera / ho cap a maniera antiga.
Item deferres de veratons, e de claus, e de aubries de albaresta, e de autra ferramenta.
Item una taula de sap conludada de XII palms de lonc nova, e II taulayrons / sobre que esta / Item I paves arnahacat de blanc e de negre.
Item unas platas vielhas de ben petit de valor.
Item una barriela quasi plena de salpetra mot antiqua.
Item I garrot a moda vielha entenat de ferre.
Item en la mayson hont esta la artilharia a I grant armari de fusta e dedins aquel a dessus una quantitat descalhas vielhas de veratons.
Item plus VI sacs de cuer plens de polvera de bombarda.
Item I sac de cuer / quasi de miech de la diche polvera.
Item I sac de cuer per portar polvera / e fon portat a Bolbon anbe de polvera/
Item deforas lo armari a una barrila plena de salpetra.
Item XVIII caussa de veratons.
Item una cayssa longa, e de la longor de II de las autras anbe de veratons grosses e bons.

Item XXXIIII albarestas totas senhadas del senhal del comun darle.
Item plus una albaresta rota.
Item XXII girellas.
Item I forcat de ferre
Item plus una bella albaresta baylada en paga per Johan de laygla / per una que respondet cant si compreron aquellas de mossen Honorat de Gimaut la cal si rompet / coma si dis e senhada coma las autras.
Item en la premiera mayson intrant lo dich hostal a man senestra / anant a la artilharia / a s que sen siec.
Premierament XII bombardas tant grossas coma petitas / E las XI son ensepadas / e la dozena non.
Item IIC peyras de bombardas ho entorn.
Item III bancs a tirar albarestas.
Item IIII gahancas a tirar albarestas.
Item de postan e de travazon.
Item en la mayson del bardat a una cabra complida per tirar navech.
Item II brancas de autras.
Item de traus vielhas.
Item III grans portas de portals E de fustalha a langle de la mayson de las latrinas.

3. Folio 49 recto de l'inventaire de 1439 de l'hôtel de ville.

Inventori de la artilharia e autres bens (meubles) de la Universitat D'Arle fach per lo noble Pons d'Ayguièras" e M° Bertran Bertran Notari Sindegues D'Arle l'an mil CCCC XXXIX a XVI del mes de may.
- Primoen la mayson subeyrana ont es l'archieu de la villa e de las scripteras, Una cayssa longua d'alba an quatre clans.
- Item una autra cayssa de sap en que son las escripturas de la Villa e privileges.
- Item una autre petita cayssa que es de la candela de San Tropheme (qui appartient à l'oeuvre du luminaire de St Trophine).
- It. una autra petita caysseta en la qual son diversas scripturas toquants a la villa".
- It. II autras Cayssas petitas de paut de valor.
- It. set bonbardellas petitas.
- It. un endes (trepied à queue) de ferre.
- It. XXXVIII colobrinas.
- It. XVIII balestas d'assier de Girella
- It. XVII balestas de fusta de girella.
- It. II caffuves (chenets) ferre.
- Item XX Girellas.
- It. en la cambra soteyrana XXXV balestas de fusta tant de banc, de girella quant de pe, e tant petitas quant grandas.

- It. XL.VI cayssas de veratons (carreaux d'arbalète)
- It. una cayssa de sap.
- It. V bancs an tort.
- It.VI Ganzancas.

4. Folio 49 verso de l'inventaire de 1439 de l'hôtel de ville.

Primo en la mayson subeyrana ont es l'archieu de la villa e de las scripteras, Una cayssa longua dâlba an "quatre clans".
- Item una autra cayssa de cap en que son las escipturas de la Villa e privileges.
- Item una autre petita cayssa que es de la candela de San tropheme (qui appartient à l'œuvre du luminaire de Saint-Trophime).
- It. una autra petita caysseta en la quai son cuver "las scripturas touants a la villa".
- It. Il autrae Cayseas petitas de paut de valer.
- It. set bonbardellas petitas.
- It. un ondes (trepied à queue) de ferre.
- It. XXXVIII colobrinas.
- It. XVIII balestas dâssier de Girellay/
- It. XVII balestas de fusta de girelle.
- It. II caffuves (chenets) ferre.
- Item XX Girellas (treuils d'arbalètes à tour).
- It. en la cambra soteyrana XXXV balestas de fusta tant "de banc, de girella quant de pe, e tant petitas quant grandas".
- It. XL.VI cayesas de veratons (carreaux d'arbalète).
- It. una cayssa de sap.
- It. V bancs an tort.

M A I R I E D' A R L E S

(Bouches du Rhône)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 JUILLET 1954

RESOLUTION DE JUMELAGE

Attendu que les conditions des rapports internationaux ont été profondément modifiées et le seront de plus en plus par la démocratisation de la culture et par le "rétrécissement" de la planète dû à l'accélération constante des transports et des transmissions;

Attendu qu'une véritable révolution affecte, sous nos yeux, les relations internationales qui, jusqu'à nos jours, se limitaient aux relations entre les Gouvernements, et qui, maintenant, s'animent et s'enrichissent de contacts toujours plus nombreux et plus fréquents entre citoyens de tous les degrés de l'échelle sociale, prenant un caractère de plus en plus nettement"populaire" et tendant ainsi à devenir véritablement relations entre les peuples, facteur sans précédent d'interpénétration;

Attendu qu'aux relations "au sommet", conformistes, abstraites, dénuées de tout contenu humain, vont se substituer des relations "à la base" concrètes et beaucoup plus humaines;

Qu'il importe de prendre conscience de cette réalité nouvelle et des perspectives sans mesure qu'elle ouvre pour une meilleure compréhension entre les peuples, la lutte contre les préjugés, et l'évolution des esprits;

Qu'il convient donc de développer au maximum ces relations en profondeur,de les guider et de les orienter dans le sens le plus favorable à leur plein épanouissement;

Que tel est le but des jumelages de villes à villes qui constituent un moyen de ramener les échanges internationaux à la portée de l'homme, dans le cadre de la Cité.

Désireux de contribuer, sur le plan municipal, d'une façon concrète et pratique, au développement des relations internationales, afin d'améliorer les rapports humains, économiques et culturels et de tenter d'instaurer une meilleure compréhension et un respect et une amitié mutuels entre les peuples,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A décidé que la Ville d'Arles serait unie à la Ville de YORK (Pennsylvanie) Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre d'un Jumelage de Ville à Ville.

Fait et délibéré, le 4 Juillet 1954

Le Maire d'Arles : C. Privat.

1954-2024
LES 70 ANS DU COMITÉ ARLES-YORK, PREMIER COMITÉ DU CLUB DES JUMELAGES DE LA VILLE D'ARLES

Cette année 2024 marque le 70e anniversaire du premier jumelage conclu par la ville d'Arles, en l'occurrence avec la ville d'York aux USA, mais aussi les 60 ans du Club des jumelages, dont la création s'est imposée avec les nouveaux jumelages contractés également en 1964 avec les villes de Wisbech (Angleterre) et Fulda (Allemagne). À noter en outre que le plus jeune de ces jumelages, celui de Kalymnos (Grèce), célèbre cette année ses 20 ans d'existence.

À cette occasion, l'équipe dirigeante du club et ses bénévoles mènent un travail de « mémoire » de l'institution à partir des très nombreux documents et objets de toute sorte accumulés au long de ces années, se rappelant qu'une première action en ce sens avait été réalisée en 1974 par Jean Laurain *et se fixant pour objectif de poursuivre cette tâche pour les 50 ans écoulés depuis.*

Les Amis du Vieil Arles se devaient d'accueillir dans leur bulletin le texte qui suit, présenté par Marie-José Marchesseau*, secrétaire générale du Club des jumelages et présidente du comité Arles-Jerez, qui rappelle la genèse de cette très belle institution laquelle, par le seul biais d'échanges, de coopération et d'amitié, contribue pour une bonne part au renom de la ville d'Arles dans le monde.*

Une personnalité au rôle capital : Jean-Marie Bressand

Jean-Marie Bressand était officier dans les services de renseignement de l'armée. Dès le lendemain de l'armistice de juin 1940, il contribua à la Résistance en fournissant des renseignements de la plus haute importance sur l'ennemi. Arrêté et torturé par la Gestapo, il s'évada du camp de Compiègne, et reprit ses missions de renseignement qu'il poursuivit de 1944 à 1946 au sein de la Première armée française du général de Lattre de Tassigny.

Durant la guerre, il avait éprouvé et constaté les difficultés à communiquer avec des hommes parlant d'autres langues, d'où l'idée et le projet qu'il va défendre une fois la guerre terminée : « Faire en sorte que les peuples se comprennent en apprenant une langue seconde et n'aient plus jamais à connaitre des conflits si atroces. »

C'est ainsi qu'il fonda en 1951 l'association « Le Monde bilingue » à laquelle adhèrera en 1953 le président Léopold Sédar Senghor entre autres. Dès 1953-1954, il appliqua son programme de bilinguisme aux jumelages de villes et il fonda en 1957 la Fédération mondiale des villes jumelées dont la charte s'appuie sur un principe : « le droit de tout homme à sa langue maternelle, s'accompagnant de l'obligation d'acquérir l'usage d'une langue vivante de communication mondiale : le français ou l'anglais. »

La genèse du jumelage Arles-York

Le 7 novembre 1953, Jean-Marie Bressand adressait un courrier au maire d'Arles, Charles Privat, lui proposant un jumelage avec la ville anglaise de Lincoln. Mais cette dernière choisit Tours, pour un jumelage uniquement réalisé par les services consulaires, sans qu'il soit question de bilinguisme.

À la suite de ce courrier, Charles Privat, sensible à la démarche, sollicita son conseil municipal qui, dans un premier temps, délibéra favorablement pour l'adhésion de la commune au mouvement « Le Monde bilingue », ce qui se concrétisa le 2 février 1954. La « machine » était lancée. Malgré le choix de la ville de Lincoln, Charles Privat persista et sollicita un jumelage.

Pendant ce temps, dans la petite ville américaine d'York, en Pennsylvanie, Victoria Lyles, responsable de l'enseignement, et son adjointe Marguerite Eriksson suivaient la mise en place et la réflexion menée sur l'introduction à titre expérimental d'une langue étrangère dans le programme des écoles primaires de leur ville. Le programme de français existait déjà et la ville fut donc recommandée par les autorités au « Monde bilingue » pour un jumelage. Jean-Marie Bressand reprit alors contact avec Arles et lui proposa la ville de York. Le conseil municipal délibéra et donna son accord.

En 1954, en pleine « guerre froide », il n'était pas chose aisée que de vouloir affirmer l'amitié entre les peuples, qui plus est entre Français et Américains si éloignés géographiquement !

Mais 1954 était aussi l'année du bimillénaire de la ville d'Arles ; si cette manifestation centralisait toutes les énergies, c'était une année exceptionnelle pour faire connaître Arles et mener une belle opération de communication originale tant touristique que linguistique et culturelle.

Le 29 mai, le maire donna son accord pour inviter le Dr Victoria Lyles avec quelques personnalités lors des fêtes du bimillénaire. Un programme fut organisé en l'honneur des visiteurs venus d'outre-Atlantique et le 4 juillet 1954, jour de l'Independence Day, naissait dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville le jumelage Arles-York, deuxième jumelage de France initié par le « Monde bilingue », après celui entre Luchon et Harrogate (Angleterre).

Ce jumelage génèrera des échanges, des rencontres et des visites et mettra régulièrement la ville sous les feux de l'actualité.

Le 1er août 1954, le général Devers, citoyen de York, commandant suprême sur le théâtre des opérations en Méditerranée en 1944, viendra en visite à Arles, lors des fêtes commémoratives du dixième anniversaire du débarquement, représentant le président des États-Unis Eisenhower.

En juillet 1956, Vincent Auriol, alors ancien président de la République française, s'exprimait ainsi : « Il faut faire une place à part aux hardis Arlésiens qui ne craignent pas, en juillet 1954, d'associer aux fêtes du bimillénaire de leur fondation la ville américaine d'York deux fois centenaire. Ce jumelage transatlantique qui pouvait passer pour une gageure a résisté au temps comme à la distance… La voie que quelques-uns ont frayée, il convient à présent que d'autres, plus nombreux s'y engagent… C'est tout un réseau permanent et apolitique qui doit être tissé, non plus entre diplomates mais entre citoyens. »

Le 6 septembre 1960, D. Eisenhower, président des États-Unis d'Amérique, écrivait dans une lettre adressée au rabbin Friedman : « À son récent retour d'Europe, le général Jacob L. Devers, président de la Commission des monuments de guerre américains, nous a fait part des résultats de sa mission, entre autres de l'excellent « jumelage » qui unit les villes d'Arles en France et de York en Pennsylvanie. Grâce à la compréhension due à de tels échanges humains, nous continuons à travailler pour la paix et la prospérité de l'humanité. »

Les activités du comité Arles-York à ses débuts

Le caractère nouveau et original de ce premier jumelage franco-américain ne passa pas inaperçu et les médias : presse, radio, télévision ne s'y trompèrent pas et couvrirent les évènements et manifestations diverses :

- première réunion du comité le 25 juin 1954, avec Charles Privat, maire d'Arles, président d'honneur fondateur et Jean Buon, adjoint au maire, délégué à l'Instruction publique, vice-président ;

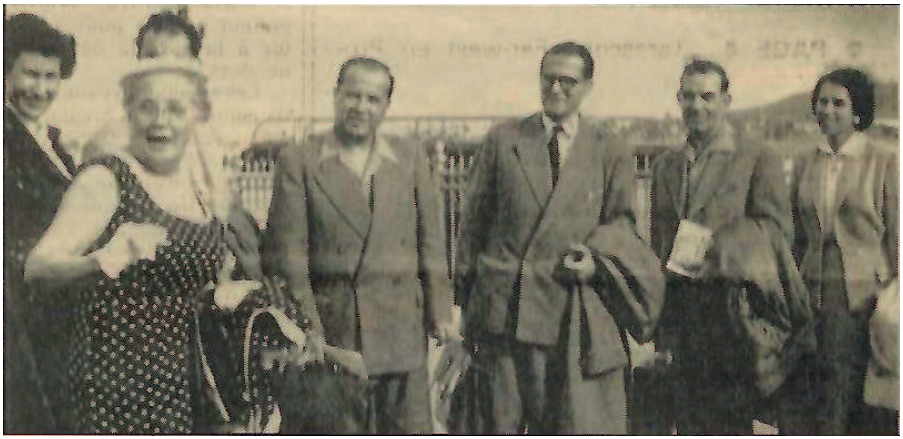
- premier voyage d'une délégation française à York en 1955 : Charles Privat, accompagné de Jean Buon, de Roger Heller (secrétaire général de la sous-préfecture), d'Annette Regardier, institutrice, et de Denise Poulain, secrétaire du « Monde bilingue » ;

- février 1955 : deux classes d'école primaire commencent l'enseignement de l'anglais (début d'échanges scolaires, pédagogiques, linguistiques, culturels, sportifs, artistiques, entre familles…) ;

- 1956 : première assemblée générale du comité avec la mise en place d'un bureau directeur : Mlle Regardier, MM Buon, Fassin, Garagnon, Rousset, Privat, Laurain, nommé secrétaire administratif pour seconder le responsable principal : Roger Heller ;

- 1956 : venue d'une délégation américaine ;

- 1957 : départ pour les États-Unis, pour une année, de Jean Laurain, jeune professeur d'anglais nommé au lycée technique en 1955 – encouragé par son proviseur, Raymond Rousset –, avec son épouse, Monique, et leur fille âgée de sept mois ;



**Premier voyage d'une délégation française à York le 2 septembre 1955.
Au centre, M. Privat, maire d'Arles.
À sa gauche, MM. Rousset et Buon, ainsi que Mlle Regardier.**



L'ancien président des États-Unis Dwight D. Eisenhower salue la délégation arlésienne à sa résidence de Gettysburg, en juillet 1962.

The City of York
Pennsylvania

The Honorable C. Kim Bracey, Mayor

Proclamation

York Twinning Association
York - Arles
60th Anniversary

Whereas, the City of York is always pleased to recognize those entities which promote an understanding and respect between our citizens and those of other countries; and

Whereas, the York Twinning Association and Club des Jumelages de la Ville d'Arles, France, are being honored upon the momentous occasion of the 60th anniversary of their formal years of international friendship; and

Whereas, York – once the Capitol of the United States – and Arles – once the Capitol of the Roman Empire – have become twinned with an official 'Resolution de Jumelage' dated July 4, 1954; and

Whereas, the association between York and Arles is recognized to be the longest continuous relationship between a French and American city; and

Whereas, the York Twinning Association continues to foster relationships between the cities with consistent cultural and educational visits by students and adults;

Now, Therefore, I, C. Kim Bracey, Mayor of the City of York, do hereby honor and congratulate the York Twinning Association and Club des Jumelages de la Ville d'Arles, on the celebration of their continued support of educational and cultural exchanges.

Given under my hand and the seal of the City of York this seventh day of August in the year two thousand and fourteen.

C. Kim Bracey
Mayor

Document officiel de la ville d'York marquant le 60e anniversaire du jumelage Arles-York.



En haut : lors du 40e anniversaire du jumelage, M. Jean Laurain présente à Mme Dorothy Rauhauser et à Mlle Amy Mattews le livre d'or de la mairie d'Arles où figure la phrase écrite le 4 juillet 1954 par M. Rauhauser, fondateur yorkais du jumelage.

En bas : réception dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville d'Arles, de la délégation yorkaise en juillet 2023.



- 1959 : visite à Arles de l'ambassadeur des USA Sargent-Shriver ;

- 1962 : premier avion charter en direction de York. Au cours de ce voyage, le 13 juillet, Jacqueline Ginoux, hôtesse de l'air à bord du Boeing « Château d'Amboise », prononce au départ d'Orly, dans le hall de réception, une allocution en provençal : une première mondiale ! L'ancien président Eisenhower reçoit les Arlésiens et les Yorkais à Gettysburg ;

- 1963 : 90 Yorkais se déplacent à Arles.

- 11 juillet 1964 : Arles reçoit le premier prix du concours des jumelages.

- 1974 : visite à Arles de l'ancien président des États-Unis Harry Truman.

La création d'autres comités et du Club des jumelages de la ville

Après dix ans d'un premier jumelage réussi, la ville d'Arles persévère et se tourne résolument vers une Europe élargie. En 1964, sont conclus deux nouveaux jumelages : le 1er mai avec Wisbech (Angleterre) et en septembre avec Fulda (Allemagne).

Cette même année, était créée, officiellement le 14 mars, une nouvelle structure, le « Club des jumelages de la ville d'Arles ». L'objectif du club était de coordonner les activités des différents comités. Il avait une existence légale en dehors de la municipalité et pouvait recevoir des subventions de la ville, du département, de la région, de l'Europe, de la Chambre de commerce… Au sein du club, œuvraient côte à côte des élus, des volontaires bénévoles issus de tous les milieux. Au conseil d'administration, siégeaient un représentant de la municipalité et des membres élus.

Depuis la création du club, ses statuts et son règlement intérieur ont évolué. Simplifiés, restructurés, adaptés aux exigences administratives et financières, ils régissent actuellement le fonctionnement de huit comités et d'une association fédérée. En effet, cette belle dynamique et cette volonté de nouer des relations et de riches échanges avec d'autres villes de par le monde ne devait pas s'arrêter là puisqu'à ce jour, Arles est aussi jumelée avec Verviers (Belgique, 1967), Vercelli (Italie, 1970), Pskov (Russie, 1976), Jerez (Espagne, 1980) et Kalymnos (Grèce, 2004). Pour être complet, le club abrite également depuis 1989 l'association fédérée « Arles-Sagné » (Mauritanie).

Marie-José MARCHESSEAU,
pour le conseil d'administration du Club des jumelages

NIMES PARPAILLOTE, ARLES PAPISTE (1550 - 1630) DEUX VILLES ENTRE PARIS, GENÈVE ET TURIN

Le 21 janvier dernier, M. Jacques MAUDUY*, historien et géographe dont nous diffusons régulièrement des cartes dans le bulletin, nous gratifiait d'une conférence qui connut un franc succès. L'article qui suit est tiré de cette intervention dont par ailleurs l'enregistrement vidéo sera bientot disponible sur le site YouTube.*

Notes préliminaires

Le sobriquet de *parpaillot* proviendrait de Jean-Perrin Parpaille, devenu huguenot, qui après avoir pillé les églises d'Orange au profit de *ceux de la Religion*[1], fut pris en Avignon et exécuté en 1562 devant la maison familiale dont l'emplacement, après sa destruction, devint la place Pie ; ou bien s'agit-il du *parpalhon*, le papillon de nuit en occitan, car les réformés se réunissaient la nuit en cachette ?

Les mercenaires confédérés des cantons suisses, les *Eidgenossen*, sont réputés de religion réformée et calviniste à l'image de Genève. Les Français entendent *uguenot* pour *Eidgenossen* et baptisent les protestants (ceux qui protestent de leur foi) *huguenots*.

Le terme de *papiste* accolé à Arles est sans doute inexact en France où le gallicanisme (depuis Philippe le Bel !) tend à réduire l'intervention du pape aux seules questions de la foi et du dogme.

L'attachement à la France ou à la Couronne ?

Les deux villes voisines sont distantes de quelque trente kilomètres seulement mais séparées par le Rhône et l'histoire. Nîmes est française *de jure* depuis le traité de Paris (1229) alors que les Arlésiens ne le sont que depuis deux générations. Le comte de Provence, le roi René, duc d'Anjou et (en titre) roi de Naples, a légué Provence et Anjou au roi de France en 1480. Le voyage méridional en 1533 de François Ier à Nîmes puis à Arles lors du périple le Puy-en-Velay-Toulouse-Marseille-Avignon-Lyon-Dijon pour conclure à Marseille avec le pape Clément le mariage d'Henri, duc d'Orléans (futur Henri II), et de Catherine de Médicis, a fortement renforcé ou créé des liens avec la monarchie et les Valois. À Nîmes, qui a élevé une colonne en l'honneur du roi, la visite du monarque éveille l'intérêt pour le passé antique de Nîmes, la romaine, et le souverain autorise la ville à se doter des armoiries au crocodile.

1. *Ceux de la Religion :* expression consacrée pour désigner les protestants dès le XVIe siècle. Ainsi, le titre complet de l'Édit de Nantes est *Édit de Nantes en faveur de ceux de la religion prétendue réformée.*

Déjà en 1516, au retour d'Italie, le roi retrouve la reine mère Louise de Savoie et la reine Claude de France, son épouse, à la Sainte-Baume. Le 22 décembre, les reines sont à Tarascon (pour sainte Marthe) ; le 26, elles entrent dans Arles et logent dans la maison de M. d'Arlatan de Beaumont. La visite des « arènes », du théâtre et des reliques des Maries transporte les Arlésiens et la cité finance les dépenses en affermant le Paty du Contrast. À Marseille, le roi lui-même participe à l*a bataille des 15 000 oranges*, il visite l'île d'If où se trouvait un cadeau du roi de Portugal, *una bestia salvaje appellada Rinossero*, et décide d'ériger la forteresse du château d'If.

En 1533, François Ier fait ses dévotions arlésiennes en l'église Notre-Dame de l'Escale qui avait la particularité de se situer à l'intérieur des « arènes » et d'en desservir le village. Les anecdotes et plus encore le mécénat royal en Provence, les garanties concernant le respect des libertés et anciennes coutumes des cités attachent les Provençaux aux Valois. Lors du *grand tour de France* de Charles IX (et de la régente Catherine de Médicis), les péripéties arlésiennes du voyage, où le jeune monarque est confiné par la crue du Rhône du 16 novembre au 7 décembre 1564, puis sa visite du Pont du Gard et à Nîmes semblent toujours renforcer les liens avec les Valois. La perte des sarcophages, des colonnes, de la statue de Janus emportés sur ordre de la régente par des bateaux et censés être naufragés dans le Rhône à Pont-Saint-Esprit ne sera vraiment déplorée qu'au XIXe siècle. Mais les querelles de religion et les massacres qui en découlent mettront en péril l'intégration au royaume.

La puissance cachée des banquiers italiens

Arles, qui fut dans l'orbite des marchands italiens d'Avignon, entretient encore des relations commerciales vers l'Italie par l'intermédiaire de Marseille redevenue un port important. Arles et Marseille ont des rapports exécrables avec l'Espagne : outre la détestation des pirates catalans, par deux fois (1515 et 1526) les Espagnols de Charles Quint ont envahi la Provence. Le siège de Marseille défendu par les *Dames* de la ville, l'approche des soldats espagnols sous les murs d'Arles, les pillages, ont laissé des traces d'autant plus ineffaçables que, humiliation suprême, c'est la dysenterie qui a chassé les Hispaniques et non le courage des hommes.

La ville de Nîmes, fréquentée par les marchands toscans et génois (qui ont succédé aux Lombards), bien située sur la route de l'Espagne (et proche du Rhône et de Beaucaire), entretient modestement mais avec profit un commerce avec ce qui apparait comme la grande puissance, l'Espagne. Mais l'Espagne, celle de Charles Quint (1519-1557), celle de Philippe II (1557-1598) et celle de Philippe III (1598-1621), fait faillite par trois fois en 1557, 1575 et 1607. Pourtant elle draine les produits de son

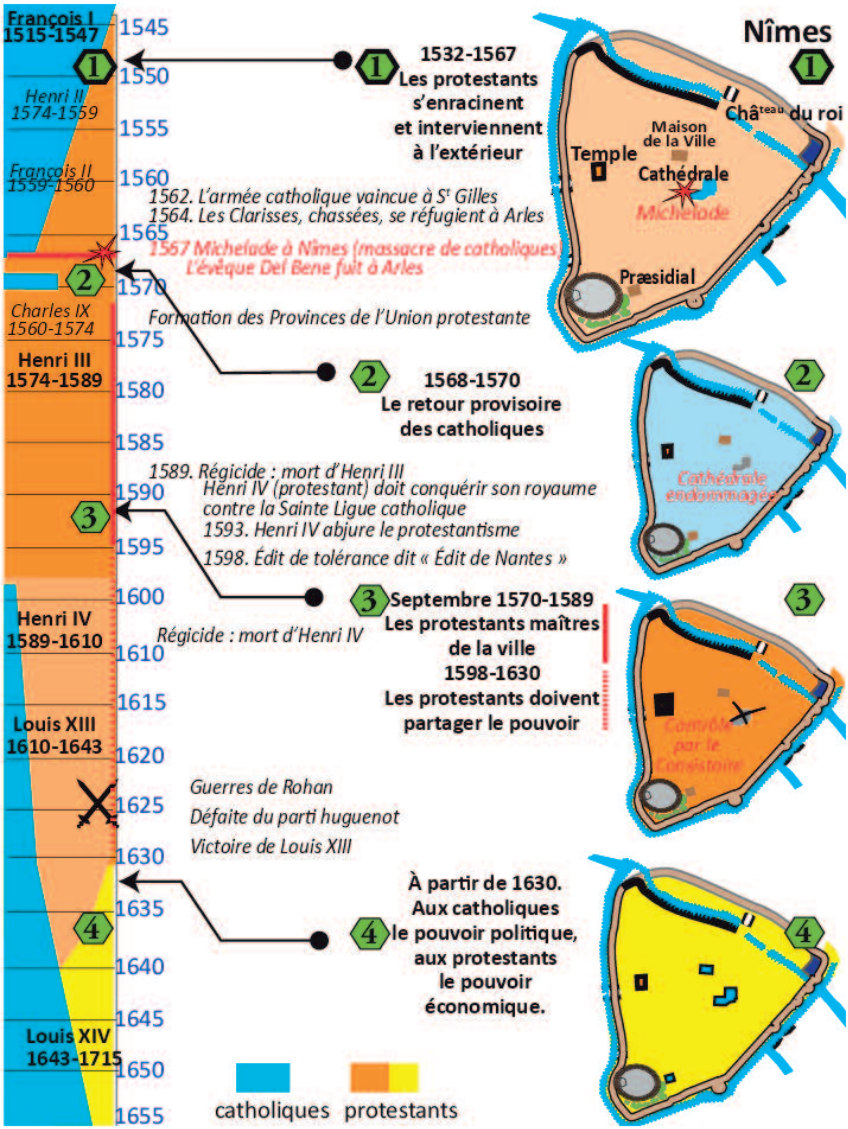
empire colonial qui s'étend des Amériques jusqu'aux Philippines. Mais le pillage des colonies s'accompagne de renoncements dans la mise en valeur du territoire métropolitain espagnol lui-même : l'or permet d'acheter des produits dans l'Europe entière et bien au-delà. Andréa Doria, l'amiral génois affirmait que « l'or naît aux Indes occidentales, meurt en Espagne, et gît dans les caves de la Caisse de Saint-Georges » (la première banque de Gênes). Les achats espagnols n'enrichissent pas seulement les banquiers italiens mais aussi les banquiers allemands et ceux de la Hollande, de la Frise et des Flandres. Les Génois sont les maîtres d'un « protocapitalisme » financier international, alors que les Toscans et au premier chef la famille des Médicis développent un capitalisme d'investissements : ils transforment la Toscane par une agriculture jardinatoire intensive et multiplient les activités artisanales.

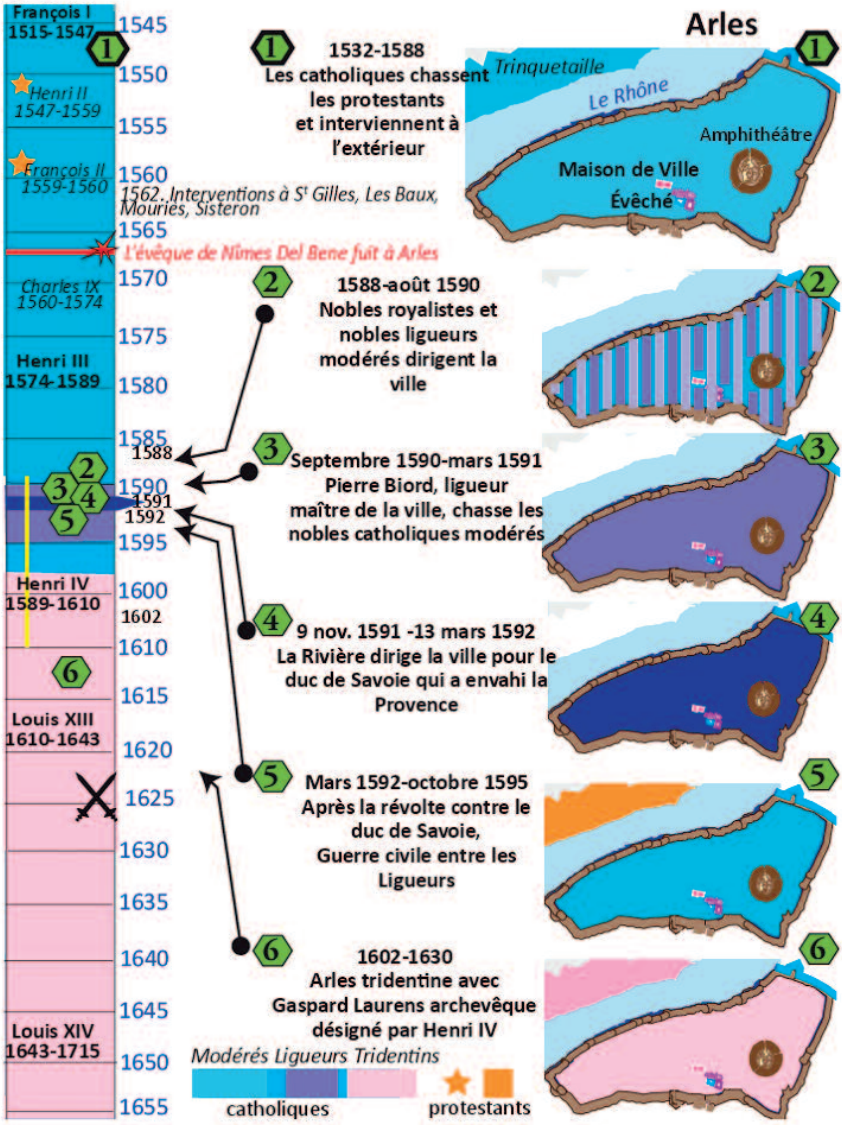
Catherine de Médicis, épousant (1533) le futur roi de France Henri II, implante ses dentellières dans le Nord de la France et un artisanat de la soie. Sa lointaine petite-cousine Marie de Médicis (1600), épousant le roi de France Henri IV, apporte une dot qui permet à son époux de solder les dettes contractées lors de la conquête de son royaume. La puissance des marchands est telle qu'en 1519, ils ont soutenu les deux candidats au trône impérial : les Médicis finançant François Ier de France, les Espagnols, les Génois, les Fugger et les Welser achetant les Princes Électeurs avec deux tonnes d'or (une demi-tonne de plus que les Français) et des lettres de change payables à l'élection de Charles V.

La fin du monopole religieux catholique romain en Occident

La colonisation de l'Amérique, l'advenue de *l'ère des marchands* ne sont pas les seuls bouleversements du XVIe siècle. En effet, depuis 1517, l'église catholique romaine perd le monopole religieux dans l'Europe occidentale.

Le développement fulgurant du protestantisme se fait en deux temps : tout d'abord, dans l'Empire, les paysans entendent dans le luthéranisme une forme de pauvreté égalitariste partageuse. Très vite Luther et Calvin rappellent que dans le Deutéronome (15, 1), le prêt à intérêt est admis et que le salut n'est pas une question de richesse, ni d'actes mais de foi, que ce salut ne vient, ne dépend que de Dieu. L'austère morale protestante se met en place : ce qui peut être immoral dans la richesse c'est son mésusage. Travailler, produire c'est travailler à la gloire de Dieu et pour le bien-être de ses semblables. Les richesses qui découlent du travail doivent donc être réinvesties loin de toute ostentation. Peu à peu les protestants vont penser que la réussite économique par le travail est un signe de l'élection divine. C'est une éthique qui rencontre en partie celle du capitalisme (prendre le risque d'investir pour réinvestir).


François I
1515-1547
Henri II
1574-1559
François II
1559-1560
Charles IX
1560-1574
Henri III
1574-1589
Henri IV
1589-1610
Louis XIII
1610-1643
Louis XIV
1643-1715
1545
1550
1555
1560
1565
1570
1575
1580
1585
1590
1595
1600
1610
1615
1620
1625
1630
1635
1640
1645
1650
1655
1
1532-1567
Les protestants
s'enracinent
et interviennent
à l'extérieur
1562. L'armée catholique vaincue à St Gilles
1564. Les Clarisses, chassées, se réfugient à Arles
1567 Michelade à Nîmes (massacre de catholiques)
L'évêque Del Bene fuit à Arles
2
Formation des Provinces de l'Union protestante
2
1568-1570
Le retour provisoire
des catholiques
1589. Régicide : mort d'Henri III
Henri IV (protestant) doit conquérir son royaume
contre la Sainte Ligue catholique
1593. Henri IV abjure le protestantisme
1598. Édit de tolérance dit « Édit de Nantes »
3
3
Septembre 1570-1589
Les protestants maîtres
de la ville
1598-1630
Les protestants doivent
partager le pouvoir
Régicide : mort d'Henri IV
Guerres de Rohan
Défaite du parti huguenot
Victoire de Louis XIII
4
4
À partir de 1630.
Aux catholiques
le pouvoir politique,
aux protestants
le pouvoir
économique.
catholiques
protestants
Nîmes
1
Château du roi
Maison
de la Ville
Temple
Cathédrale
Michelode
Prœsidial
2
Cathédrale
endommagée
3
Contrôlé
par le
Consistoire
4


François I
1515-1547
Henri II
1547-1559
François II
1559-1560
Charles IX
1560-1574
Henri III
1574-1589
Henri IV
1589-1610
Louis XIII
1610-1643
Louis XIV
1643-1715
1545
1550
1555
1560
1565
1570
1575
1580
1585
1588
1590
1591
1592
1595
1600
1602
1610
1615
1620
1625
1630
1635
1640
1645
1650
1655
1562. Interventions à St Gilles, Les Baux, Mouriès, Sisteron
L'évêque de Nîmes Del Bene fuit à Arles
1 1532-1588
Les catholiques chassent les protestants et interviennent à l'extérieur
Arles
Trinquetaille
Le Rhône
Amphithéâtre
Maison de Ville
Évêché
2 1588-août 1590
Nobles royalistes et nobles ligueurs modérés dirigent la ville
3 Septembre 1590-mars 1591
Pierre Biord, ligueur maître de la ville, chasse les nobles catholiques modérés
4 9 nov. 1591 -13 mars 1592
La Rivière dirige la ville pour le duc de Savoie qui a envahi la Provence
5 Mars 1592-octobre 1595
Après la révolte contre le duc de Savoie, Guerre civile entre les Ligueurs
6 1602-1630
Arles tridentine avec Gaspard Laurens archevêque désigné par Henri IV
Modérés Ligueurs Tridentins
catholiques
protestants

De part et d'autre du Rhône, les réactions face aux protestantismes sont tout à fait différentes : les protestants nîmois sont vite au centre d'un croissant huguenot qui va de La Rochelle au Dauphiné dans ce que l'on a appelé commodément « l'écharpe des hérésies » (Albigeois, béguins, Pauvres de Lyon). Dans le monde provençal, en dehors du Luberon où s'étaient installés les Vaudois après la peste noire, les communautés protestantes sont limitées : quarante familles protestantes auraient été recensées dans Arles, vite chassées d'ailleurs et pourchassées aux Baux, à Mouriès… La sociabilité des confréries catholiques provençales, un clergé pléthorique, la richesse des églises, la sociologie (noblesse, paysannerie laborieuse arlatanes face à artisanat et bourgeoisie nîmois) expliquent peut-être ces différences ?

La succession des Valois

Les affrontements entre catholiques et protestants vont se multiplier dans une France divisée et la situation est aggravée dans le royaume par les questions de successions dynastiques. Le roi Henri II et Catherine de Médicis ont quatre fils lorsqu'après les défaites de Flandres, le traité du Cateau-Cambrésis (1559) entre la France et l'Espagne met fin à la politique italienne française. Non seulement le roi Henri II perd la vie accidentellement dans le tournoi célébrant le traité, mais les grands clans de la noblesse française se retrouvent brutalement sans perspectives militaires. Le duc de Guise est contraint d'abandonner Milan et ses trois fils catholiques n'ont d'avenir qu'auprès du roi. On sait qu'ils vont tenter de contrôler la monarchie à leur profit.

D'autres clans, protestants, eux, comme les Coligny et les Condés, vont également exercer des pressions sur la monarchie. Tous pensent profiter de la régence de Catherine de Médicis ; le nouveau roi François II (âgé de 15 ans) meurt d'ailleurs l'année suivant son accession au trône (1560), son frère Charles IX lui succède à l'âge de dix ans pour quatorze années (1560-1574) pendant lesquelles le pouvoir des Guises, les massacres interreligieux (Mérindol en 1559, Cahors, Wassy, Mornas en 1562, Nîmes, la Michelade, Alès en 1567, Sumène en 1568) culminent avec la Saint-Barthélemy en 1572.

Henri III (1574-1589), devenu le dernier des Valois, succède à son frère et devra se résoudre à éliminer deux des frères Guise. Depuis 1584, le roi de Navarre Henri III, un Bourbon, occupe le premier rang dans la succession au trône, mais il est protestant ! L'occasion immédiate provoquant la formation de la Ligue catholique ou Sainte Union est la mort de François d'Anjou, le 10 juin 1584, le quatrième fils d'Henri II et de Catherine de Médicis. Henri III n'a pas d'enfants. Il s'agit alors pour les ligueurs d'empêcher l'arrivée sur le trône du plus proche héritier selon la

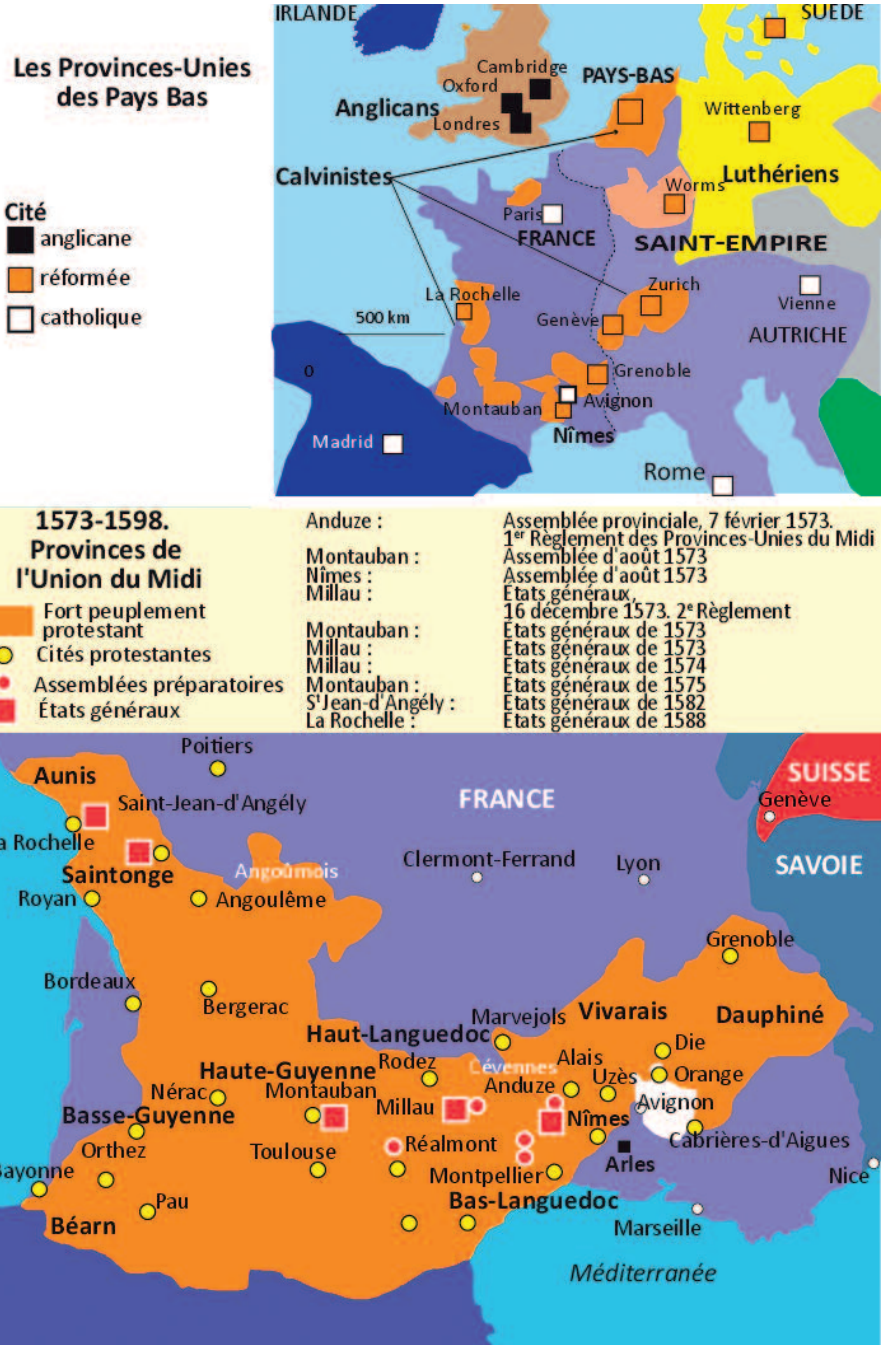
loi salique, Henri de Bourbon, roi de Navarre, hérétique et « relaps ». La Ligue catholique soulève les Parisiens et les catholiques des provinces depuis la Picardie jusqu'à la Provence. Elle chasse le roi de Paris. Lorsqu'un moine catholique assassine le roi Henri III (1589), le nouveau souverain, Henri IV, doit conquérir son trône. Il le fera en utilisant les armes, la ruse, l'argent et, en 1593, l'abjuration de sa foi protestante.

Face à lui, la Ligue catholique, dirigée par le duc de Mayenne (troisième de Guise), qui contrôlait donc Paris et les deux tiers du royaume, exerce une très forte influence en Provence où Aix, Arles et Marseille se sont liguées, elles aussi, contre Henri IV. La Ligue soutient le cardinal de Vendôme, Charles de Bourbon, qu'elle prétend faire couronner sous le nom de Charles X. Philippe II d'Espagne soutient les droits de sa femme Élisabeth de France à la succession (plus par souci de nuire que par conviction). Le duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er}, installé à Turin, réclame ses droits en tant que petit-fils de Francois I^{er}. Le duc est très actif sur le versant ouest de son duché : il a tenté à plusieurs reprises d'envahir le Chablais, le Dauphiné et la Provence. Malgré ses talents militaires, il doit accepter la perte de Genève devenue *la Rome des réformés calvinistes*. Son mariage avec la fille de Philippe II d'Espagne semble le renforcer.

Nîmes conquise par la nouvelle religion

Depuis 1562 et le massacre des catholiques par une partie des protestants nîmois, Nîmes est sous l'influence des réformés calvinistes. Chapelles et églises sont fermées, la cathédrale est détruite en dehors du clocher devenu tour de guet. La ville est sous contrôle du consistoire protestant qui la quadrille afin de catéchiser les habitants et impose un ordre moral sévère : interdiction de la prostitution, de la musique, de la danse, de la comédie, des cierges, des *visites vaniteuses*. Les imprimeurs, les libraires, les avocats et procureurs sont placés sous surveillance. Le dimanche doit être chômé et les échoppes closes lors des prêches matinaux. Lors des cultes sont distribués des méreaux en métal (jetons), témoignant de la participation à la cérémonie.

Les Nîmois et les Anduziens de la Religion contribuent au plan régional à l'organisation territoriale des calvinistes du Midi ; le pouvoir municipal est monopolisé et, à partir de 1573, des assemblées provinciales règlent le fonctionnement des provinces de l'Union du Midi. Puis des États généraux (en 1573, 1574, 1575, 1582 et 1588) organisent un territoire qui rappelle le modèle des *Provinces unies des Pays-Bas* (lesquels sont alors en lutte contre l'Espagne afin d'acquérir leur indépendance) : un *protecteur* élu dirige les provinces de l'Union, des colonels et des capitaines élus hiérarchisent un système militaro-religieux territorialisé.


Les Provinces-Unies des Pays Bas
Cité
anglicane
réformée
catholique
IRLANDE
SUEDE
Cambridge
Oxford
Anglicans
Londres
PAYS-BAS
Wittenberg
Calvinistes
Luthériens
Worms
Paris
FRANCE
SAINT-EMPIRE
La Rochelle
Zurich
Vienne
500 km
Genève
AUTRICHE
Grenoble
Montauban
Avignon
Nîmes
Madrid
Rome
1573-1598.
Provinces de
l'Union du Midi
Fort peuplement protestant
Cités protestantes
Assemblées préparatoires
États généraux
Anduze : Assemblée provinciale, 7 février 1573.
1er Règlement des Provinces-Unies du Midi
Montauban : Assemblée d'août 1573
Nîmes : Assemblée d'août 1573
Millau : États généraux,
16 décembre 1573. 2e Règlement
Montauban : États généraux de 1573
Millau : États généraux de 1573
Millau : États généraux de 1574
Montauban : États généraux de 1575
S'Jean-d'Angély : États généraux de 1582
La Rochelle : États généraux de 1588
Poitiers
Aunis
Saint-Jean-d'Angély
FRANCE
SUISSE
Genève
La Rochelle
Saintonge
Angoumois
Clermont-Ferrand
Lyon
SAVOIE
Royan
Angoulême
Grenoble
Bordeaux
Bergerac
Marvejols
Vivarais
Dauphiné
Haut-Languedoc
Die
Alais
Rodez
Cévennes
Haute-Guyenne
Uzès
Orange
Nérac
Montauban
Anduze
Avignon
Millau
Nîmes
Basse-Guyenne
Cabrières-d'Aigues
Orthez
Toulouse
Réalmont
Arles
Bayonne
Montpellier
Nice
Pau
Bas-Languedoc
Béarn
Marseille
Méditerranée

Théoriquement placé sous l'autorité d'un *Conseil du Pays*, lorsqu'il deviendra *protecteur*, Henri III de Navarre s'émancipera de tout contrôle. Les velléités séparatistes et républicaines des protestants du Midi (s'il y en a eu) cessent lorsque ce même Henri III de Navarre devient roi de France, les protestants soutenant Henri IV dans sa conquête du trône. En 1602 Anne Rulman (1582-1632), le juriste et humaniste nîmois, affirmait que *les monarques sont les statues vivantes de la Majesté du Tout Puissant, les exécuteurs de sa volonté (…) et les magistrats sont établis pour retenir la violence des peuples*.

Trop de catholiques à Arles ?

Dans la ville d'Arles, la Réforme n'eut qu'une médiocre audience : on conserve certes *une requête par ceux de la prétendue religion réformée afin d'être admis au conseil,* présentée aux consuls en 1564. C'est à cette date que les *prétendus réformés* sont expulsés de la ville. Ils seront traqués jusqu'aux Baux. Arles s'arme contre les protestants, reconstruit ses remparts, affrète une frégate armée pour patrouiller sur le Rhône, finance des expéditions pour assiéger Sisteron, les Baux ou soutenir l'armée catholique qui sera défaite à Saint-Gilles par les huguenots. Arles, quoiqu'elle en ait à l'égard de ses voisines, adhère à la Ligue provençale (Aix-Marseille-Arles) dont les figures les plus marquantes sont le comte de Carcès, la comtesse de Sault Chrestienne d'Aguerre…

Dans la ville elle-même, il n'y a aucune unanimité chez les catholiques. Certains légitimistes répugnent à refuser le roi que la règle de la primogéniture mâle leur impose. Surnommés *bigarrats* par les ultras, ils sont souvent traités comme des réformés ; des duels, des exécutions dites de protestants déguisent le sort funeste fait à ces bigarrats. Les élites nobiliaires sont toutes membres de la Ligue mais avec plus ou moins d'engagement. De plus l'éruption revendicatrice des conseillers bourgeois et l'irruption émergente de certaines réclamations populaires (artisans, pêcheurs) inquiètent ces personnages peu enclins à partager un pouvoir dont la dévolution à leur famille depuis des lustres paraît naturelle.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une révolution sociale, mais le phénomène naissant de contestation de l'ordre établi, de l'équilibre et la violence de la Ligue et des ligueurs menacent de changer le partage du pouvoir. En effet la question du devenir politique local comme celui de la Provence est posée. Pour les plus modérés des ligueurs comme André du Laurens, Arlésien, avocat au Parlement, la Provence doit être placée sous la protection du pape (qui acquiesce) dans l'attente d'un roi catholique.

Autour de Pierre Biord, un groupe dit *savoyard* s'empare du pouvoir dans la cité et fait appel au duc de Savoie pour protéger la Provence. Le

duc de Savoie entre en Provence à la fin de l'été 1591. À quelles fins ? Pour le duc, un état allant du Pô jusqu'au Rhône ? Les Arlésiens, eux, se divisent : le clan de Biord voit dans le duc au mieux le protecteur d'une Provence indépendante. D'autres concèdent au duc le Dauphiné. Un autre camp toujours savoyard, plus populaire, violent et extrémiste, celui de Nicolas la Rivière, écarte la faction Biord (insuffisamment savoyarde), s'empare du pouvoir et proclame Charles-Emmanuel comte de Provence.

La comtesse de Sault (et son allié, maître de Marseille, Casaulx) ambitionne secrètement, elle, le titre de comtesse de Provence. Elle intrigue sans succès auprès du duc de Savoie, puis de Philippe II d'Espagne. Les Toscans, les Génois interviennent eux aussi sur les côtes de Provence et au château d'If.

Partagées entre ces tendances, la Provence et la ville d'Arles connaissent, malgré l'apparente uniformité religieuse catholique, des violences répétées. De fait, la Savoie et l'Espagne de Philippe II manquent de moyens pour soutenir leurs ambitions d'autant que Philippe II vient de subir l'échec de *l'Invincible Armada* (août 1588). Si bien que Charles-Emmanuel Ier doit quitter la Provence (16 mai 1592) après la révolte des Arlésiens (13 mars 1592) contre les troupes espagnoles qu'il avait si malencontreusement cantonnées dans la ville. Ses partisans, Nicolas la Rivière le 13 mars 1592, et Pierre Bord le 16 mai 1592, sont assassinés.

L'hypothèque savoyarde levée de 1592 à 1595, les ligueurs arlésiens n'en continuent pas moins à s'affronter : chassés au printemps de la ville, les extrémistes la réoccupent en juillet. En octobre 1593, les ligueurs tentent d'assassiner les consuls modérés. En février 1594, des fanatiques catholiques massacrent des modérés lors de la Saint-Mathias. Ce n'est finalement que le 15 octobre 1595 que la ville, entendant les recommandations papales, reconnait Henri IV comme roi de France. La ville en sort divisée et appauvrie : elle doit vendre pour rembourser ses dettes une partie considérable de son patrimoine foncier en Crau et en Camargue. Certains nobles accroissent leurs domaines et des bourgeois à l'exemple d'Antoine Peint constituent de vastes exploitations latifundiaires.

Deux mondes séparés

Ces cinquante années de conflit ont des conséquences sociales et mentales fort différentes de part et d'autre du Rhône.

Les catholiques conservateurs, maîtres d'Arles, sont confortés dans leur course à la reconnaissance sociale nobiliaire ou ecclésiastique. Ainsi Antoine Peint (1550-1622), marchand bourgeois habile acquéreur du mas de Peint, permet à son fils Gaucher Peint (1574-1654) d'être anobli en 1634, consul noble en 1640. Le petit-fils Antoine (1608-1675), avocat, s'élève dans l'échelle nobiliaire par l'achat d'une charge de lieutenant criminel.

Mais Jacques Peint (1638-1703) devra s'acquitter des insurmontables dettes paternelles, ce qui arrête l'ascension sociale de la famille.

L'essor des frères Laurens, fils de Louys Laurens, émigré savoyard, médecin à Arles, témoigne à la fois d'une ascension sociale sans lendemain et de l'habileté d'Henri IV : celui-ci fait Honoré du Laurens (celui qui avait quémandé, en délégation à Rome, la protection papale au temps de la Ligue) archevêque d'Embrun en 1599, Antoine du Laurens devient le médecin personnel du roi et Gaspard du Laurens est recommandé comme archevêque d'Arles (1602). (La famille s'est alors octroyée la particule *du*.)

La défaite définitive en 1629 du parti protestant lors des guerres de Rohan (Cévennes) et de son frère Soubise (La Rochelle) se solde par la paix d'Alès promulguée à Nîmes par Louis XIII. Les protestants, tolérés jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, perdent le pouvoir politique et s'investissent dans le champ économique avec une redoutable efficience car pour eux, le labeur, le travail mécanique et le négoce ne font pas déchoir, bien au contraire. L'appétence au travail, la sobriété, l'austérité, l'accumulation du capital et sa reproduction représentent des fins : la réussite dans ces domaines vaut récompense divine et promesse de salvation.

La famille André venue des Cévennes ardéchoises pour teindre et négocier des toiles est un bon exemple de cette éthique protestante en phase avec l'éthique du capitalisme (*dixit* Max Weber). Cette famille et d'autres artisans protestants nîmois vont s'insérer, à leur échelle, dans la politique économique voulue par les deux premiers Bourbons. Le roi de France, conseillé par les *proto mercantilistes* comme Barthélémy Laffemas, encourage la production de biens sur le territoire national et – ce qui intéresse le Languedoc en particulier – des tissus de soie. Les discours de Sully, Olivier de Serres et de Traucat encourageant le développement de l'agriculture familiale *(…les deux mamelles de la France)* servent la propagande du régime autour du substrat paysan. Mais, toujours à l'échelle méridionale, si Olivier de Serres et le pépiniériste nîmois Traucat contribuent largement à la plantation de quatre millions de mûriers blancs adaptés au climat de la vallée du Rhône, les conséquences de cette vaste entreprise (perpétuée sous Louis XIII) sont, de part et d'autre de la vallée du Rhône, loin d'être identiques.

En Provence, mûrier et fil de soie seront globalement considérés comme un complément aux revenus. En Languedoc, les vallées cévenoles se couvrent de filatures approvisionnant le tissage dans la ville de Nîmes. Ces fils sont certes une matière première recherchée par les marchands suisses, les Lyonnais et aussi par les bourgeois locaux, mais les négociants

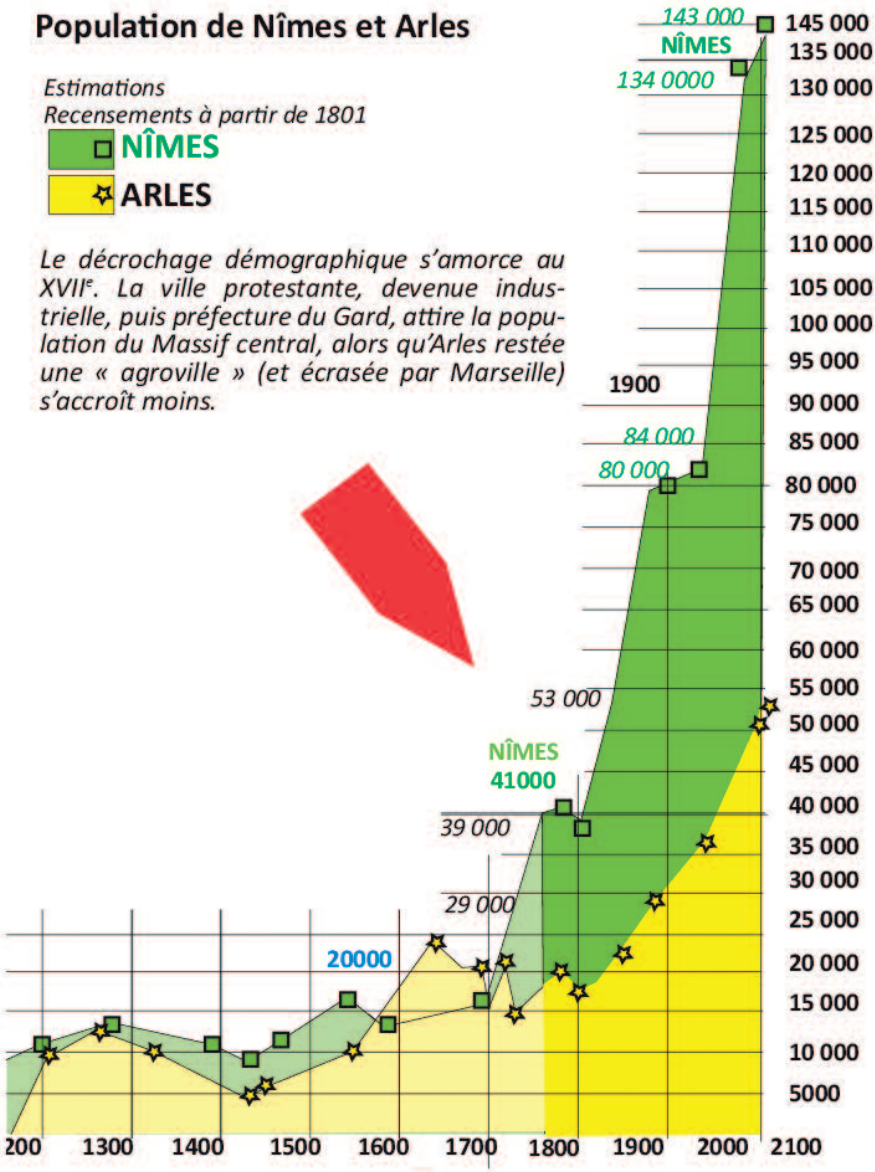
Population de Nîmes et Arles

Estimations
Recensements à partir de 1801

NÎMES

ARLES

Le décrochage démographique s'amorce au XVII[e]. La ville protestante, devenue industrielle, puis préfecture du Gard, attire la population du Massif central, alors qu'Arles restée une « agroville » (et écrasée par Marseille) s'accroît moins.



nîmois savent bien que transformer les fils en toile est bien plus lucratif que de vendre la matière brute. Ils doivent, cependant, résoudre un double problème économique et culturel ! En effet, les Lyonnais ont reçu le monopole royal des tissus de luxe en soie et par ailleurs les protestants répugnent à l'usage des vêtements ostentatoires. Aussi, les Nîmois vont-ils cantonner leurs productions à des tissus plus grossiers, mêlant soie et autres fils, développent un artisanat du bas dont les productions seront exportées via Séville, Cadix jusqu'aux Amériques où ils acquièrent une situation de quasi-monopole. La *grisette* de Nîmes accessible aux jeunes filles des classes moyennes et surtout la rude toile *denim* financée à partir de la banque créée à Gênes (toile de jean) par les André est destinée aux marins qui la diffusent dans le monde entier. Ainsi, Nîmes devient un atelier aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

L'insécurité religieuse, le recul constant sous Louis XIII et Louis XIV de la tolérance à l'égard des réformés ont contraint les André à exiler une partie de leur famille à Gênes, Genève, Francfort, Amsterdam et multiplier leurs activités : production, négoce, banque, investissement. Leurs descendants richissimes ont accédé à la régence de la Banque de France et on leur doit l'École alsacienne, le musée Jacquemard-André ou la banque des Pays-Bas Neuflize Amro (Amsterdam-Rotterdam) qui est l'héritière actuelle de cette banque André créée à Gênes au début du XVI^e^ siècle.

* *

Certes les mentalités n'expliquent pas entièrement les réussites économiques d'un territoire. La position de Nîmes avec un arrière-pays cévenol, réservoir démographique, et ses complémentarités est plus favorable que celle d'Arles qui doit puiser sa main-d'œuvre (seulement saisonnière) en Savoie car Marseille draine les basses et hautes Alpes… La concurrence de Marseille a déjà fait d'Arles un petit port satellite comme Martigues ou Bouc ! La concurrence de Montpellier est moins écrasante pour Nîmes que celle de la cité phocéenne pour toute la Provence ! Quoiqu'il en soit du rôle respectif des mentalités et de la géographie, des deux grandes cités du royaume, l'une est restée une grande ville (la 21^e^) et l'autre n'est plus que la 127^e^ localité de France. Les deux cités et leurs élites, en réagissant aux immenses bouleversements du XVI^e^ siècle (changements religieux, nouvelle perception du monde terrestre, empires coloniaux et nouvelles pensées économiques) de manière complétement opposée, ont déterminé un avenir démographique, social, et économique fort différent pour leur cité respective.

Jacques MAUDUY

Bibliographie

Fabrice Micallef est l'auteur de nombreux articles concernant cette période, parmi lesquels : *Un désordre européen, la compétition internationale autour des affaires de Provence (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne.

Et aussi Bruno Bourjac, dont « Faire de la politique en temps de crise. Le gouvernement de la ville d'Arles pendant la Ligue », *Bulletin des Amis du Vieil Arles* n° 160 de juin 2014, et « Le conseil de la ville d'Arles comme processus de création continu », *Annales du Midi*, année 2014, pages 127-287.

Allag Claudine. *Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Lehideux-Vernimmen Virginie, *Du négoce à la banque : les André, une famille nîmoise protestante, 1600-1800,* Éditions Lacour-Ollé, 1991.

Enfin les Amis du Vieil Arles ont publié un numéro spécial, *Histoire d'Arles n° 12*, consacré à la ville d'Arles au début du XVII^e^ siècle et à Gaspard du Laurens archevêque arlésien (1603-1630). (Actes du colloque organisé le 3 octobre 2015 à Arles par l'Académie d'Arles et l'association des Amis de Saint-Trophime.)

ERRATUM

En pages 54 et 56 du bulletin n° 195 de mars 2024, il fallait bien sûr lire 1912 et non 2012 dans les légendes des illustrations concernant les Journées d'aviation des 1^er^, 2 et 3 juin.

Supplément au n° 196 du bulletin des A.V.A.

Entre Nous

Durant le trimestre qui vient de s'achever l'histoire d'Arles s'est enrichie d'épisodes importants et les AVA ont suivi de près ces différents évènements.

Tous les trois ans, le 1er Mai, un nouveau règne est élu ; cette année, la tradition a été respectée, avec un décalage d'une semaine pour cause de météo inadaptée, et c'est donc le 8 mai que, depuis le balcon de l'hôtel de ville, Patrick DE CAROLIS, notre maire, a prononcé la fameuse et traditionnelle phrase *Pople d'Arle, veici ta Rèino* et présenté la 25e reine d'Arles Amélie LAUGIER et ses demoiselles d'honneur, Faustine BRET, Salomé ESPELLY et Nina GRAILLON. Dès sa prise de fonction et comme il est maintenant de tradition depuis 2020, les AVA lui feront savoir qu'elle est à ce titre membre de notre comité d'honneur ; de ce fait, elle recevra régulièrement nos bulletins pendant la période de son règne de 2024 à 2027, comme nous le faisions déjà amicalement depuis 2014 pour le 22e règne de Mandy GRAILLON et plus officiellement pour Naïs LESBROS et pour Camille HOTEMAN-MOYA, 23e et 24e reines d'Arles. Par ce lien affectif et en ayant adapté ainsi leur règlement intérieur, les AVA affirment leur attachement à la maintenance des traditions du Pays d'Arles.

Quant au chantier urbain, après la fin de l'aménagement de l'entrée nord avec l'installation place Lamartine de l'œuvre « 83.5 Arc x 13 » de Bernar Venet qui répond artistiquement parlant à l'élévation de la Tour Luma pour l'entrée est ; dans les deux cas, leur implantation a été approuvée par les AVA, conscients de voir le patrimoine arlésien poursuivre sa mutation contemporaine laissant le centre historique au cœur de la cité ! Merci à l'architecte Renzo WIEDER, membre lui aussi de notre comité d'honneur, d'avoir pu gérer la rénovation des tours de la Cavalerie et celle de la fontaine Amédée Pichot. Avec les 35 tilleuls plantés au printemps, c'est tout le quartier qui prend une « autre tournure » avec une entrée de ville à la hauteur des enjeux touristiques arlésiens.

Pour sa communication, la ville met en œuvre des initiatives intéressantes, relayant ses propres informations vers de nouveaux publics. Par cette stratégie déclinée autour du logo « Arles monuments »

le service du Patrimoine souhaite « développer l'attractivité, augmenter la visibilité et favoriser l'identification de six monuments emblématiques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, amener le visiteur d'un monument à poursuivre sa découverte du patrimoine arlésien (…) tels sont les enjeux actuels ». Pour cela le patrimoine arlésien s'est doté d'une identité visuelle à travers des logos et des couleurs spécifiques pour chacun des monuments, qui veulent montrer aux visiteurs « l'esprit d'un patrimoine moderne ». Au-delà de la revue municipale version papier « Arles Infos » devenue bimestrielle, est désormais diffusée en ligne une « Lettre du patrimoine et de la culture », où tous les citoyens en général et les Arlésiens en particulier peuvent trouver les infos sur les manifestations culturelles, festivals, expos, animations. Pour cela il suffit de s'inscrire à la newsletter sur le site de la ville.

Une exposition au récent musée des Saintes-Maries-de-la-Mer est consacrée à l'histoire de la croix de Camargue qui fête cette année les cent ans de sa création par Paul Hermann et de sa réalisation dans la forge de Gédéon Barbanson et de son fils Joseph à la demande du marquis de Baroncelli qui souhaitait fédérer (déjà) la Camargue autour d'un symbole fort, témoin de l'histoire et de l'identité de ce terroir. Pour la petite histoire de cette croix, il convient à cette occasion de rappeler que le président des AVA, succédant lors de l'assemblée générale du 18 mai 2017, à sa demande, à René Lambert alors président fondateur du Comité de soutien du parc et du musée de Camargue, a attiré l'attention du président du Parc sur le manque de statut officiel de la croix et de l'appellation « Camargue ». C'est ainsi qu'il lui adressa une lettre le 24 mai 2019 dont voici un extrait : « En effet, après une étude de plusieurs mois, conduite par deux juristes experts, accompagnés d'Estelle Rouquette, conservateur du musée de la Camargue, il apparait que cette appellation et cette marque n'ont pas été à ce jour enregistrées à l'INPI. Le risque de les voir appropriées par quiconque voudrait en obtenir le monopole d'usage, est donc grand. Le Comité a souvent dénoncé les tentatives subversives d'utilisation de ces éléments valorisants par des acteurs économiques extérieurs ainsi que des médias en mal de notoriété. Je vous rappelle la menace de voir l'appellation « vins des sables de Camargue », étendre le territoire de Camargue jusqu'à l'étang de Thau. » C'est donc dans ce contexte que le maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, alors président du Parc, a décidé de proposer à son conseil municipal le 10 juillet 2019 une délibération pour faire inscrire par l'INPI la propriété de la croix à la commune.

Parmi les activités spécifiques des AVA, ce trimestre ne fait pas exception car, les beaux jours étant « presque » revenus, de nombreuses occasions de se retrouver se sont présentées pour lesquelles à chaque fois la liste d'attente était impressionnante mais indispensable car la jauge de participation est, pour des raisons pratiques, forcément limitée. À la

Fondation Van Gogh, les adhérents ont vite fait le plein des deux visites spéciales AVA pour l'exposition tant attendue *Van Gogh et les étoiles* bâtie autour de la venue exceptionnelle du tableau *La nuit étoilée sur le Rhône* célébrant le dixième anniversaire de la Fondation. Conduits par une médiatrice brillante, Clémence Despois, ils ont participé à un véritable voyage cosmique à travers les œuvres, tableaux, sculptures, dessins ou encore compositions sonores de 78 artistes, de 1861 à 2024, tous en phase avec Van Gogh.

Aux Marais du Vigueirat, c'est une autre nature (pas morte celle-là) que les participants ont redécouverte en cette saison entre printemps et été sous la conduite de Jean-Laurent Lucchesi, guide naturaliste expert qui a occupé en son temps le poste de directeur de cette réserve nationale. Cette promenade à la découverte de la faune et de la flore tout à fait exceptionnelle a enchanté tous les participants qui ont manifesté le désir de revenir chaque année à des saisons différentes pour suivre la biodiversité dans tous ses états.

Après Béziers en 2022 et Narbonne en 2023, Marseille était le 2 juin la destination de la sortie annuelle des AVA. Deux groupes d'adhérents ont été constitués pour découvrir alternativement Cosquer Méditerranée et le Musée d'Histoire de Marseille. La réplique de la grotte découverte en 1985 par Henri Cosquer se visite à bord d'un module d'exploration permettant d'observer les moindres recoins de la cavité dans une atmosphère proche de la grotte originale par une restitution des dessins, empreintes et gravures préhistoriques d'une grande précision.

Enfin, nous ne saurions omettre d'évoquer l'activité du cours de provençal des AVA qui, « à l'heure où nous mettons sous presse », prépare intensément une participation le 29 juin au Paradou à l'hommage qui sera rendu au poète et conteur Charloun Rieu pour le centenaire de sa mort.

Pour leur 41e édition, les Journées européennes du patrimoine seront organisées les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024. Notons que cette année, elles se dérouleront hors de la Fête des associations qui aura lieu le dimanche précédent. Elles auront pour thèmes « Le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et le patrimoine maritime ». À Arles le sujet est vaste tant les voies romaines s'entrecroisent, la navigation sur le Rhône très importante durant toute son histoire. Le conseil d'administration, après mûre réflexion et sur l'avis éclairé et bienvenu de Jean-Pierre Gilles, a choisi de proposer le thème de la transhumance, et ses chemins au départ d'Arles. S'il est un patrimoine des itinéraires, la transhumance en fait partie. De la place Antonelle, lieu de rassemblement des troupeaux, nous nous rendrons, par une déambulation commentée par l'intéressé, jusqu'à la place Lamartine proche de la gare où ils embarquaient, en passant par l'église réformée du Méjan, ancien entrepôt de laine et

siège de la coopérative historique du mérinos. Rendez-vous (sur inscription préalable aux AVA) le samedi 21 septembre de 16 h à 17 h 30.

À propos de nos partenaires, il en est deux dont on a plus rarement l'occasion de parler : il s'agit de Laurent Sieurac, auteur de bandes dessinées, et d'Alain Genot, archéologue, qui sortent aux Éditions 100 Bulles le tome 9 et dernier volume de leur série *Arelate* qui se déroule durant l'Antiquité romaine, au premier siècle de notre ère dans la cité d'Arelate (Arles !) Elle est l'occasion pour les auteurs d'explorer cette période de manière réaliste en tenant compte des découvertes archéologiques les plus récentes. Chaque cycle a abordé des thématiques fortes telles que gladiature et citoyenneté sur le premier cycle (tomes 1 à 3), commerce du vin, spéculation immobilière et trafic de fausse monnaie sur le second cycle (tomes 4 à 6) et enfin commerce du blé dans l'empire, danger de la navigation maritime et présence d'Arelate à Rome dans ce troisième et dernier cycle (tomes 7 à 9).

Enfin, avant l'été il est bon de vous donner des nouvelles de la Fondation du Patrimoine avec laquelle nous nouons des relations privilégiées. Cette année, plusieurs dossiers sont en cours :
- l'octroi de labels qui permet à des particuliers d'obtenir des aides (fiscales ou subventions) pour restaurer uniquement l'extérieur de leur bien immobilier (façade, toiture, huisserie, porte). Trois sont en cours : deux à Arles (un hôtel particulier et une maison en centre-ville) et un aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- un futur mécénat populaire (souscription publique) pour la restauration des tableaux de Finson de Saint-Trophime et pour celle de l'hôtel de la Lauzière. On l'espère en 2025. En outre, la restauration de la chapelle haute de l'église des Saintes est aussi en bonne voie ;
- pour aider le patrimoine naturel et la biodiversité, la Fondation a aidé financièrement la Réserve naturelle de Camargue. Ce projet consistait à enlever les déchets et les espèces envahissantes du canal d'Amphise et à restaurer son étanchéité ;
- la cabane de Barcarin attend toujours le feu vert de la mairie des Saintes pour pérenniser son emplacement futur à Salin-de-Giraud.

La Fondation du Patrimoine est l'intermédiaire de la mission Bern. Cette année le site choisi pour la Région PACA est la restauration de l'aqueduc de Barbegal (sur proposition des délégués bénévoles). Elle propose par ailleurs plusieurs programmes d'aides : patrimoine et tourisme local, prix agro biodiversité, prix patrimoine emploi, prix pèlerin du patrimoine, etc. En cela elle est aidée par les fondations de nombreux mécènes qu'elle "abrite" (Total, AirB&B, FDJ, Primagaz...). Enfin, il faut savoir que la Région propose également par son intermédiaire des aides pour le petit patrimoine rural.

Vincent RAMON

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur	Anciens présidents	
Frédéric MISTRAL	Auguste VÉRAN	1901-1903
Émile FASSIN	Auguste LIEUTAUD	1903-1923
Pierre FASSIN	Jean LANDRIOT	1971-1974
André VAILHEN-REMACLE	René VENTURE	1974-1987
René VENTURE	Thérèse GUIRAUD	1987-1990
Henri CÉRÉSOLA	Henri CÉRÉSOLA	1990-2011

COMITÉ D'HONNEUR

Louis BOREL - Patrick de CAROLIS
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON - Roger MERLIN
Vera MICHALSKI-HOFFMANN - Christian MOURISARD
Françoise NYSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'ARLES
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES - Renzo WIEDER

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Vincent RAMON
Vice-présidents : Remi VENTURE, Pierre VELLY
Secrétaire : Annie DENIS
Trésorier : Jean-Marie LOPEZ
Archiviste : Julien GONDAT

M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
J.F. CHAUVET, G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES
Ch. GONZALEZ, M.J. JUSTAMOND, P. MILHAU,
J. PITON, R. RÉGAL, D. SALOMON, V. WOOD.



Dépôt légal 2e trimestre 2024
Directeur de la publication : V. RAMON
ISSN 0988 - 9531

Création - Impression
CDI Imprimerie